



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Prévisions révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution [76/4](#), dans laquelle l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à lui présenter des recommandations à examiner dans l'éventualité où le bon fonctionnement du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne pourrait pas être assuré faute d'un financement suffisant, prévisible et durable, en tenant compte des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : réussir à tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([A/75/905](#)).

Dans sa résolution [2023/31](#), le Conseil économique et social a souligné de nouveau que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devait disposer d'un financement suffisant, prévisible et pérenne pour pouvoir apporter à chaque situation une solution cohérente, efficace, efficiente et responsable dictée par les priorités et besoins de chaque pays, et s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance persistante de fonds nécessaires au financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il s'est engagé de nouveau à dégager les fonds nécessaires au financement du système, conformément aux dispositions de la résolution [76/4](#) de l'Assemblée générale, et noté que le dialogue mené avec les États Membres au sujet du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents était d'une importance capitale. Il attendait avec intérêt le lancement du processus de consultation mentionné dans le rapport que le Secrétaire général lui avait présenté lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement de 2023, avant qu'une proposition formelle ne soit soumise à l'Assemblée générale.

Dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale a redynamisé le rôle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en décidant de créer un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial et autonome. Elle a décidé



que le système serait financé : au moyen d'un prélèvement de 1 % aux fins de la coordination, à retenir à la source, sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies ; b) en doublant le montant prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable entre entités du système des Nations Unies pour le développement ; c) en versant des contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale destiné à accompagner la période de mise en place initiale.

Depuis sa création, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est confronté à un déficit de financement chronique. Plus récemment, en 2022, ce déficit se chiffrait à 85 millions de dollars (30 % du budget), et en 2023, à 64 millions de dollars (23 % du budget). La situation financière a atteint un point tel que le modèle actuel est intenable et que la viabilité à long terme du système est en jeu.

Comme suite à la demande formulée par le Conseil économique et social, le Secrétaire général a mené des consultations informelles transparentes et inclusives avec les États Membres au cours du dernier trimestre de 2023. Après avoir examiné tous les points de vue, le Secrétaire général présente une proposition qui garantirait enfin l'apport d'un financement adéquat, prévisible et pérenne. Il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire les ressources auparavant financées au moyen de contributions volontaires. Les deux autres sources de financement qui se sont avérées plus fiables et prévisibles seront conservées : un prélèvement de 1 % sur la contribution aux ressources autres que les ressources de base affectées selon des critères stricts et l'accord de partage des coûts entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général explique quelles sont les ressources nécessaires au financement de postes et d'objets de dépense autres que les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour permettre le bon fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il propose également de modifier la structure du budget en y créant un titre et un chapitre distincts pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

L'Assemblée générale est invitée à : a) approuver la création d'un nouveau titre, le titre XIV (Coordination des activités de développement), et d'un nouveau chapitre, le chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) ; b) renuméroter l'actuel titre XIV du budget (Contributions du personnel) et l'actuel chapitre 36, qui deviendraient le titre XV et le chapitre 37, respectivement ; c) approuver le transfert des ressources inscrites au budget ordinaire et destinées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) vers le nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) ; d) approuver la proposition consistant à imputer sur le budget ordinaire 801 postes relevant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents précédemment financés au moyen de contributions volontaires ; e) ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 145,2 millions de dollars (déduction faite des contributions du personnel), dont 1,5 million de dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 143,7 millions de dollars au chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) du projet de budget-programme pour 2024 ; f) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 14,9 millions de dollars au chapitre 37 nouvellement renuméroté (Contributions du personnel) du budget-programme pour 2024, qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale a décidé de confier au système des Nations Unies pour le développement un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable en dissociant les fonctions de coordonnateur résident de celles de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement et en faisant fond sur les compétences et atouts de toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment les organismes non résidents. Dans cette même résolution, l'Assemblée a :

a) approuvé la transformation du Bureau de la coordination des activités de développement, qui assumera les fonctions de gestion et de supervision du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sous la direction d'un(e) sous-secrétaire général(e) et sous la responsabilité collective des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en bureau de coordination autonome au sein du Secrétariat, rendant compte au Président du Groupe ;

b) prié le Président du Groupe de présenter tous les ans au Conseil économique et social, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, un rapport détaillé, notamment sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers des activités du Bureau ;

c) prié le Secrétaire général de renforcer l'autorité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, plus hauts représentants du système des Nations Unies pour le développement, sur les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que la responsabilité de l'ensemble du système sur le terrain quant à la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (renommés plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable) et à l'appui apporté au pays dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en :

i) consolidant l'autorité du coordonnateur résident pour lui permettre, en consultation avec le gouvernement, de faire cadrer les programmes des organismes et les financements communs interorganisations au service du développement avec les priorités et besoins définis par le pays ainsi qu'avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

ii) instituant, dans le souci de renforcer la responsabilité et l'impartialité, un système d'évaluation et de notation mutuelles et collectives complet, en vertu duquel le coordonnateur résident apprécie le travail des chefs de l'équipe de pays des Nations Unies tandis que ces derniers concourent à sa notation ;

iii) organisant un double ordre hiérarchique matriciel bien défini, en vertu duquel chaque membre de l'équipe de pays des Nations Unies rend compte de son mandat à l'entité dont il relève et rend compte périodiquement au coordonnateur résident de ses activités et de sa contribution aux résultats d'ensemble du système des Nations Unies pour le développement aux fins de la réalisation du Programme 2030 à l'échelon du pays, au vu du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable arrêté avec le gouvernement du pays hôte ;

iv) demandant au coordonnateur résident de rendre compte au Secrétaire général et au gouvernement du pays hôte de la mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

2. L'Assemblée générale a souligné que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devait disposer d'un financement suffisant, prévisible et

durable pour pouvoir apporter à chaque situation une solution cohérente, efficace, efficiente et responsable dictée par les priorités et besoins de chaque pays, et décidé que le système serait financé :

a) au moyen d'un prélèvement de 1 % aux fins de la coordination, à retenir à la source, sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies (montant estimé à 50,3 millions de dollars) ;

b) en doublant le montant prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement entre entités du système des Nations Unies pour le développement (montant estimé à 77,5 millions de dollars) ;

c) au moyen de contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale destiné à accompagner la période de mise en place initiale (montant estimé à 154 millions de dollars).

3. Dans ses résolutions [75/233](#), [75/290 A](#) et [76/4](#), l'Assemblée générale a rappelé que c'était au premier chef lors du débat que le Conseil économique et social consacrait aux activités opérationnelles de développement qu'il était rendu compte des activités du système des Nations Unies pour le développement et que celles-ci faisaient l'objet d'un contrôle. L'avancement des travaux du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fait l'objet d'un rapport annuel soumis à l'examen du Conseil en application de la résolution [75/233](#) relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

4. Lorsque le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a été redynamisé, le Secrétaire général a recommandé, dans son rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » ([A/72/684-E/2018/7](#)), que les États Membres envisagent de le financer au moyen du budget ordinaire afin de faire en sorte qu'il dispose d'un financement adéquat, prévisible et durable. Le Secrétaire général a signalé que sans cela, le système de développement serait à la merci de l'instabilité des contributions volontaires, ce qui mettrait en péril la garantie d'un niveau de soutien élémentaire pour chaque pays. Le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents par des contributions statutaires permettrait à l'Assemblée générale d'exercer un contrôle total sur son budget. Néanmoins, dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée a opté pour un modèle de financement hybride reposant principalement sur des contributions volontaires. Dans la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre pour examen, avant la fin de sa soixante-quatrième session, une étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et notamment sur ses modalités de financement.

5. Le Secrétaire général a présenté les résultats de cet examen à l'Assemblée générale dans son rapport de 2021 intitulé « Examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : réussir à tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([A/75/905](#)), qui faisait fond sur les observations formulées par les États Membres, les évaluations internes et externes, ainsi que sur les enquêtes indépendantes menées auprès des gouvernements, des entités des Nations Unies et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. D'après les conclusions de l'examen, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents nouvellement établi avait enregistré des progrès considérables, même si des efforts supplémentaires restaient nécessaires pour accroître ses capacités, qui avaient été limitées par le manque de ressources, ce qui

affectait sa capacité de soutenir les pays dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le Secrétaire général a également indiqué que le modèle de financement prévu dans la résolution 72/279 de l'Assemblée n'était pas suffisant et a appelé l'Assemblée à décider de financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au moyen du budget ordinaire ou, dans le cas contraire, d'actualiser le modèle de financement hybride actuel de sorte que la part des ressources qui était financée par des contributions volontaires soit financée au moyen du budget ordinaire, afin de garantir qu'il génère des financements prévisibles, durables et suffisants.

6. Dans ses récents rapports au Conseil économique et social (A/77/69-E/2022/47 et A/78/72-E/2023/59), le Secrétaire général a rappelé les difficultés résultant de l'insuffisance des contributions volontaires. Malgré les efforts considérables déployés afin de garantir un financement suffisant et plus prévisible, les contributions volontaires au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents restaient inadéquates et n'étaient pas fournies de manière cohérente et prévisible.

7. Dans sa résolution 76/4 sur l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, l'Assemblée générale a demandé instamment à tous les États Membres de verser, dans la mesure du possible, des contributions volontaires équivalentes ou supérieures à leur part relative aux fins du financement du système des coordonnateurs résidents. Elle a aussi prié le Secrétaire général de suivre de près la situation financière du système et de rendre compte chaque année des progrès accomplis sur la voie d'un financement suffisant, prévisible et durable du système dans le rapport qu'il présente au Conseil économique et social lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement. Elle a invité le Secrétaire général à lui présenter des recommandations à examiner dans l'éventualité où le bon fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents ne pourrait pas être assuré faute d'un financement suffisant, prévisible et durable. En outre, elle a souligné qu'il importait de préserver et de mettre à profit les capacités renforcées du système redynamisé des coordonnateurs résidents si l'on voulait que le système pour le développement mène des interventions cohérentes et efficaces.

8. Plus de deux ans après que les États Membres ont décidé de verser des contributions volontaires suffisantes, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 76/4, le financement par ce dispositif ne s'est pas amélioré. Le sous-financement chronique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en a clairement affecté le fonctionnement, compromettant la coordination nécessaire à un système de développement plus efficace et plus responsable ainsi que le soutien aux pays qui peinent à se relever des crises.

9. L'appel à la mise en œuvre complète et rapide du Programme 2030 n'a jamais été aussi impérieux. La pauvreté et la faim ne font que s'aggraver. L'urgence climatique se fait de plus en plus pressante. Les crises alimentaire, énergétique et financière qui se conjuguent et que les conflits et d'autres crises viennent amplifier menacent la vie des gens et leurs moyens de subsistance. Les États Membres ont réaffirmé leur engagement en faveur du Programme 2030 lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2023 sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable). Au plus haut niveau, les États Membres ont souligné l'importance d'un financement prévisible et durable et se sont engagés à soutenir pleinement le système des Nations Unies pour le développement. Le meilleur moyen de réaliser ce programme porteur de transformation et intégré est de se doter d'un système de développement transformé et intégré. Pour cela, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit être doté de ressources suffisantes pour aider une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies à répondre de manière cohérente aux besoins et priorités nationaux des États Membres. Les réformes ont permis au système des Nations Unies

pour le développement de faire un grand pas en avant à cet égard. Toutefois, le déficit chronique de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents menace les progrès réalisés jusqu'à présent et met en péril la capacité de l'Organisation de soutenir les pays dans les efforts qu'ils font pour accélérer la réalisation des objectifs.

10. Dans sa résolution [2023/31](#), le Conseil économique et social s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance persistante de fonds nécessaires au financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, a noté que le dialogue mené avec les États Membres au sujet du système était d'une importance capitale et attendait avec intérêt le lancement d'un processus de consultation transparent et inclusif, comme mentionné dans le rapport que le Secrétaire général lui avait présenté lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement de 2023 ([A/78/72-E/2023/59](#)), avant qu'une proposition formelle ne soit soumise à l'Assemblée générale.

11. Dans le présent rapport, il est proposé de remédier définitivement au déficit de financement en s'appuyant sur le processus de consultation informel mené par la Vice-Secrétaire générale avec les États Membres et l'ensemble des membres, sous la forme de trois consultations plénières et de discussions au sein des groupes régionaux au cours du dernier trimestre de 2023. Des exposés techniques et des documents complémentaires ont été fournis au cours des discussions afin de promouvoir des échanges approfondis lors des consultations.

12. Les propositions concrètes exposées dans le présent rapport tendent à : a) remplacer les contributions volontaires par des contributions statutaires versées au budget ordinaire afin de garantir un financement durable et prévisible ; b) imputer sur le budget ordinaire 801 postes précédemment financés au moyen de contributions volontaires, qui seraient inscrits au tableau d'effectifs ; c) modifier la structure du budget ordinaire en intégrant un nouveau titre XIV (Coordination des activités de développement) et un nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), au titre desquels seraient prévues des ressources à l'appui du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ce qui supposerait de transférer au nouveau chapitre 36 des crédits ouverts d'un montant de 13,4 millions de dollars qui étaient inscrits au chapitre premier ; d) renuméroter les actuels titre XIV (Contributions du personnel) et chapitre 36 (Contributions du personnel), qui deviendraient le titre XV et le chapitre 37, respectivement.

II. Arguments en faveur de l'action visant à combler le déficit de financement

13. Depuis l'adoption de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a fait de grands progrès pour faire cadrer l'offre du système des Nations Unies pour le développement avec les politiques, les plans, les besoins et les priorités de développement nationaux. Un nouvel ensemble d'outils pour l'analyse et l'action conjointes au niveau national a été créé, avec en son centre les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ces plans-cadres sont conçus et mis au point en consultation étroite avec les gouvernements nationaux et servent de cadre de coopération principal et global pour le système des Nations Unies pour le développement à l'échelon national. L'aménagement en profondeur du profil de coordonnateur résident a permis de former un ensemble plus diversifié de coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'améliorer considérablement la représentation géographique : ainsi, en janvier 2024, plus de 55 % des

coordonnatrices et coordonnateurs résidents provenaient de pays en développement, contre 46 % en 2019.

14. Les enquêtes annuelles exhaustives menées par le Département des affaires économiques et sociales et les enseignements tirés d'évaluations indépendantes et impartiales, en particulier celles déjà réalisées par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, ont fourni un riche ensemble de données permettant de repérer les changements au fil du temps et de se faire une idée de l'effet des réformes du système de développement.

15. Dans l'enquête la plus récente menée par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements hôtes (2023), 87 % de tous les répondants ont indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents représentaient un point d'entrée renforcé pour l'offre du système des Nations Unies pour le développement (une augmentation de 35 % depuis 2019) avant le renforcement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Au total, 95 % des petits États insulaires en développement se sont déclarés satisfaits de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement par rapport à leurs besoins, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 75 % de 2019. Tous les pays les moins avancés et tous les pays en développement sans littoral qui ont répondu à l'enquête ont déclaré que les activités menées par le système des Nations Unies pour le développement étaient bien adaptées à leurs besoins et à leurs priorités. Au total, 93 % des pays à revenu intermédiaire ont déclaré avoir reçu des conseils pratiques intégrés adaptés à leurs besoins et à leurs priorités, contre seulement 79 % en 2019.

16. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne se contentent plus de coordonner les équipes de pays des Nations Unies. Ils jouent un rôle essentiel dans la recherche de solutions visant à faire avancer les priorités nationales et à accélérer la réalisation des objectifs, en adaptant le soutien au contexte national. À cette fin, ils se concertent avec les autorités nationales et négocient les points d'entrée les plus stratégiques afin de s'assurer qu'un ensemble approprié de capacités des Nations Unies est réuni pour répondre aux besoins recensés. Ils usent de leur pouvoir fédérateur pour faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement agisse à l'unisson et soit davantage que la simple somme de ses parties, et coordonnent les connaissances et les ressources aux niveaux national, régional et mondial. Ils facilitent la collaboration stratégique et les partenariats entre les entités des Nations Unies, les gouvernements, les partenaires de développement, les institutions financières internationales et les partenaires non traditionnels, notamment pour trouver des solutions de développement et de financement innovantes. En 2022, grâce aux plans-cadres de coopération, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont coordonné 12 milliards de dollars de dépenses de développement engagées au niveau des pays dans le monde entier. Ils permettent également une mise en œuvre cohérente des activités humanitaires, de paix et de développement dans des contextes complexes. Grâce à des approches intégrées, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents veillent à la complémentarité des plans et des programmes nationaux afin de renforcer la résilience et de favoriser le développement durable. Ce sont eux qui agissent en qualité de premiers intervenants et de coordonnateurs de l'action de l'ONU lorsque des catastrophes frappent des pays où il n'y a pas de présence humanitaire, et ce sont eux qui dirigent la représentation de l'Organisation au Mali et au Soudan, par exemple, alors que s'achève le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

17. Le travail des coordonnatrices et coordonnateurs résidents produit des résultats tangibles. En Namibie, le Bureau de la Coordonnatrice résidente a réuni pour la

première fois le Fonds monétaire international (FMI) et l'équipe de pays des Nations Unies pour donner le coup d'envoi d'un processus à l'issue duquel le FMI a accordé pour la première fois à la Namibie une aide au titre de l'instrument de financement rapide, d'un montant de 271 millions de dollars. En Thaïlande, après une intervention directe de l'équipe de pays facilitée par la Coordinatrice résidente, le Gouvernement a fait des annonces ambitieuses sur la réduction des émissions liées à l'agriculture et à l'énergie, l'abandon progressif du charbon et la mobilisation d'un financement national pour une transition vers une économie verte, et émis des obligations liées au développement durable. Pour la première fois, des bailleurs de fonds privés et publics et des autorités provinciales s'associent pour concevoir ces obligations à impact et débloquent des financements nationaux et internationaux. En Jordanie, la Coordinatrice résidente a collaboré avec l'équipe de pays pour lancer une campagne de soutien à la transformation des systèmes alimentaires, qui a fait l'objet d'une large couverture télévisée. Au Mozambique, la Coordinatrice résidente a facilité les contributions de l'équipe de pays aux négociations entre le Gouvernement et le FMI pour tenter d'obtenir une facilité élargie de crédit de 456 millions de dollars. De plus amples informations sur les résultats de la coordination et des études de cas sont disponibles dans la bibliothèque en ligne du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (<https://un-dco.org/stories/online-rc-system-library>).

18. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'emploient également à rationaliser l'aide apportée aux pays à la suite de catastrophes naturelles. Au Pakistan, en 2023, le Bureau du Coordonnateur résident a contribué à mobiliser plus de 9 milliards de dollars d'annonces de contributions en faveur du cadre de relèvement, de redressement et de reconstruction résilients et du plan d'intervention dans les zones inondées. Le Bureau du Coordonnateur résident a également facilité l'élaboration d'un plan directeur national prévoyant des mesures économiques, environnementales et sociales pour l'écosystème du fleuve Indus, qui a jeté les bases d'une approche à long terme des changements climatiques, au-delà des interventions en cas de catastrophe. À Cuba, après le passage dévastateur de l'ouragan Ian en 2022, le Coordonnateur résident a rassemblé des experts des différents organismes de l'équipe de pays pour élaborer un plan d'action qui a permis d'allouer près de 15 millions de dollars à l'aide immédiate. En Haïti, la Coordinatrice résidente a joué un rôle essentiel en permettant de recueillir 600 millions de dollars d'annonces de contributions à la suite du tremblement de terre de 2021 qui a touché la péninsule méridionale. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont mené des interventions cruciales de la part de l'ONU à la suite de catastrophes récentes au Maroc, au Nigéria, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et aux Tonga, entre autres pays. Les effets des changements climatiques se faisant de plus en plus sentir, l'importance de ce rôle ne fera que croître.

19. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents joue également un rôle essentiel s'agissant de renforcer l'efficacité des opérations dans tout le système des Nations Unies pour le développement. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents favorisent davantage d'activités conjointes en recensant et en concrétisant les possibilités de collaboration opérationnelle. Ces gains d'efficacité sont réinjectés dans la programmation par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés au niveau national.

20. Le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a également permis de faire en sorte qu'il soit mieux rendu compte des résultats. En 2023, tous les bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont établi un rapport annuel sur les résultats de l'équipe de pays des Nations Unies, contre seulement 64 % au début des réformes, en 2019. Les pays hôtes se disent de plus en plus satisfaits des rapports. Au niveau mondial, les États Membres ont une vue d'ensemble des résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

et du système des Nations Unies pour le développement grâce à l'utilisation de nouveaux outils, tels que le cadre de résultats pluriannuel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, adopté en 2023, le cadre d'indicateurs de résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la plateforme d'information à l'échelle du système UN-Info et le site Web du Bureau de la coordination des activités de développement.

21. Malgré ces résultats positifs, les enquêtes indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire. Les difficultés persistantes à l'échelle mondiale et l'apparition de nouvelles crises aux effets généralisés continuent de rehausser le niveau d'aide requise par les gouvernements. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit être pleinement équipé pour répondre à ces demandes croissantes et apporter un soutien approprié aux pays hôtes.

22. L'insuffisance chronique de moyens du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents compromet le déploiement des capacités requises pour aider les pays. Une gestion financière prudente et le gel des recrutements en 2023 ont permis de faire face au manque chronique de contributions volontaires, mais dans de nombreux cas, cela a empêché les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de répondre efficacement à l'ambition des États Membres énoncée dans le Programme 2030 et dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cela s'est traduit par une réduction des capacités dans des domaines essentiels du développement, notamment l'appui aux activités conjointes d'analyse, de planification, de programmation, de sensibilisation et de mobilisation des ressources menées par les équipes de pays, et l'exploitation du financement du développement afin d'accélérer la réalisation des objectifs. En outre, le Fonds de coordination pour les pays, qui permet aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de réunir les partenaires et de travailler avec les autorités locales pour ne laisser personne de côté dans le pays et qui devait se chiffrer à 35 millions de dollars au niveau mondial, a été ramené à un montant réel de 12 millions de dollars en 2023, ce qui a entraîné une réduction du financement des activités dans 98 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

23. La réduction du financement a eu les effets suivants :

a) Des occasions manquées de mobiliser des ressources pour les priorités de développement. Par exemple, dans un pays d'Afrique, six projets pouvant être financés ont été compromis par des retards importants dans la conclusion des accords nécessaires, le suivi auprès des donateurs et la coordination avec les institutions financières. De même, les efforts visant à mobiliser des ressources à l'appui du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans un bureau de coordonnateur résident en Asie centrale ont été sévèrement entravés, ce qui a entraîné un manque à gagner de 159,9 millions de dollars pour la mise en œuvre de ce plan-cadre de coopération ;

b) Une diminution de la qualité du soutien à l'action de l'équipe de pays des Nations Unies sur les questions macroéconomiques. Cette situation intervient à un moment où les États Membres sont aux prises avec des difficultés sans précédent s'agissant d'accéder au financement et de le mobiliser en faveur du développement, tout en faisant face aux crises alimentaire et énergétique ;

c) Des demandes d'assistance des gouvernements restées sans suite. En Europe de l'Est et en Amérique latine, certains bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont dû interrompre ou réduire considérablement les activités de mobilisation et de coordination qu'ils avaient prévues avec les gouvernements hôtes sur la participation des jeunes, les discours de haine et la prospective stratégique. Le bureau du coordonnateur résident d'un petit État insulaire en

développement n'a pu répondre que partiellement à la demande du ministère de la planification nationale tendant à mobiliser les acteurs du développement autour des transitions majeures associées aux objectifs de développement durable et de l'élaboration d'un nouveau plan de développement. Malgré l'avancée inédite que représente l'élaboration du premier cadre de financement national dans un pays d'Asie, une demande d'assistance du gouvernement aux fins de sa mise en œuvre n'a en grande partie pas pu être satisfaite ;

d) La réduction des ressources consacrées aux voyages et à la coordination, qui a entravé les efforts visant à localiser les objectifs afin de garantir des approches inclusives et d'atteindre les personnes les plus défavorisées. Dans un pays d'Afrique, les échanges avec les populations rurales et la mobilisation d'investissements dans les objectifs susceptibles d'être financés ont été réduits. Dans un autre pays, les consultations avec les interlocuteurs nationaux en vue d'établir des plans de travail conjoints liés au plan-cadre de coopération n'ont pas pu avoir lieu, et par conséquent, il n'y a pas de plan de travail commun réunissant tous les organismes des Nations Unies dans le pays ;

e) La réduction des activités de contrôle de l'exécution. Un bureau multipays n'a pas été en mesure de tirer parti de l'ensemble des données, des résultats et des compétences en matière d'évaluation nécessaires pour élaborer les analyses communes de pays et les plans nationaux de mise en œuvre pour 2024-2025 qui auraient dû lui permettre d'adapter ses activités de soutien aux besoins spécifiques des 10 pays qu'il desservait. Des problèmes similaires se sont posés dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine où les mises à jour des analyses communes de pays ont été retardées ;

f) Des obstacles à la communication d'informations sur des questions cruciales en matière de développement. Par exemple, dans certains pays, les efforts visant à rendre les travaux de l'ONU disponibles dans la langue locale sont en suspens, ce qui ralentit les initiatives de sensibilisation de la population locale.

24. La situation actuelle en matière de financement n'est pas tenable. Le déficit continu est lourd de conséquences, et pourrait par exemple nécessiter de revoir la présence du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de réduire l'aide. Toutefois, cela risquerait de compromettre par inadvertance les efforts collectifs déployés par l'ONU pour s'acquitter de son mandat et réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

III. Proposition de financement durable

25. Les ressources nécessaires pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au titre du fonds d'affectation spéciale, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2024 [A/78/6 (Sect. 1)], s'élèvent à 281,8 millions de dollars et serviront à appuyer les bureaux dans 162 pays et territoires, 86 % des ressources étant allouées à la coordination nationale et les 14 % restants étant répartis entre les autres composantes qui appuient la coordination nationale.

26. Actuellement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé par :

a) un prélèvement de 1 % aux fins de la coordination sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies (montant estimé à 50,3 millions de dollars pour 2024) ;

b) l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable entre entités du système des Nations Unies pour le développement (montant estimé à 77,5 millions de dollars pour 2024) ;

c) des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale (estimées à 154 millions de dollars pour 2024).

27. Le prélèvement de 1 % aux fins de la coordination sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies (estimé à 50,3 millions de dollars pour 2024) et l'accord de partage des coûts entre entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (estimé à 77,5 millions de dollars pour 2024) seront maintenus. La proposition de transformer la part des contributions volontaires en contributions au budget ordinaire fait suite à un examen et à une analyse approfondis des dispositions actuelles, comme indiqué ci-dessous.

28. Le prélèvement de 1 % aux fins de la coordination dépend des contributions affectées selon de stricts critères aux entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. De 2019 à 2021, les montants mis en recouvrement n'ont pas atteint l'objectif fixé, et en 2022, ils se sont établis à 50,3 millions de dollars. Au moment de l'établissement du présent rapport, le montant enregistré pour 2023 était de 43,0 millions de dollars¹. La plupart des contributions sont perçues au moyen de l'option du prélèvement administré par l'organisme plutôt que retenues à la source, comme le prévoyait initialement la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Le Bureau de la coordination des activités de développement a encouragé les États Membres à utiliser l'option du prélèvement administré par les donateurs car elle réduit les coûts de transaction, augmente la certitude et réduit les incidences sur les budgets relatifs aux programmes des entités. En outre, les contributions perçues au moyen du prélèvement administré par l'organisme sont reçues avec un certain délai². Si le prélèvement était augmenté, il faudrait un ou deux ans pour que les flux de trésorerie augmentent. Le prélèvement nécessite également un contrôle et un suivi étroits auprès des États Membres. L'option consistant à augmenter le prélèvement n'a pas été jugée viable pour les raisons suivantes :

a) La majorité des contributions au titre du prélèvement sont généralement allouées à partir du montant de la contribution d'un donateur, de sorte qu'une augmentation du prélèvement entraînerait une réduction supplémentaire du financement disponible pour l'exécution des programmes au niveau national. Cette augmentation se ferait donc en grande partie au détriment des pays en développement et des entités du système des Nations Unies pour le développement ;

b) Il existe un élément d'imprévisibilité important, car les contributions au titre du prélèvement varient d'une année à l'autre (entre 40 et 50 millions de dollars). L'année 2022 est la seule année au cours de laquelle le montant total prévu de 50,3 millions de dollars a été perçu ;

c) Contrairement à ce qui était prévu initialement, le prélèvement est administré principalement par les organismes (à ce jour, seuls trois donateurs ont choisi l'option de retenue à la source), ce qui nécessite beaucoup d'échanges avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les entités des Nations Unies pour assurer le suivi auprès des États Membres afin de garantir que le prélèvement est appliqué de manière appropriée et précise à tous les projets éligibles ;

¹ Le montant final sera connu d'ici à la fin du premier trimestre de 2024.

² Les Normes comptables internationales du secteur public exigent que les prélèvements soient comptabilisés en produits au moment où l'accord est signé. Toutefois, les sommes correspondantes ne sont généralement reçues qu'un ou deux ans plus tard. Ce délai tend à être plus long dans le cas d'accords pluriannuels.

d) Étant donné que le prélèvement ne s'applique qu'aux ressources préaffectées selon des critères stricts, le montant collecté peut diminuer si les États Membres cessent de fournir des fonds de ce type.

29. L'accord de partage des coûts entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (77,5 millions de dollars pour 2024) s'est révélé être une source de financement fiable et prévisible pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Cet accord garantit que les entités des Nations Unies s'investissent dans le programme de réforme et que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable participe à l'action collective en ce qui concerne le Programme 2030 et se l'approprie. Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a doublé le montant à financer dans le cadre de l'accord de partage des coûts. Les entités s'appuient sur les ressources de base pour remplir leurs obligations en matière de partage des coûts. Toutefois, la part du financement total consacrée aux activités de base a diminué depuis 2019 et rien n'indique que cette tendance va s'inverser³. Par conséquent, toute augmentation de la part du financement provenant du mécanisme de partage des coûts se traduirait par une réduction du financement des activités de base des organismes. L'augmentation du montant financé par le partage des coûts pourrait conduire les entités à réduire leur présence dans les pays afin de diminuer leurs obligations au titre de l'accord de partage des coûts. Compte tenu des répercussions négatives que cela pourrait avoir sur l'appui que les équipes de pays des Nations Unies prêtent aux pays, qui pourraient compromettre la capacité de ces derniers à atteindre les objectifs de développement durable, aucune modification n'est proposée à l'accord actuel de partage des coûts, auquel le Secrétariat contribue actuellement à hauteur de 13,4 millions de dollars.

30. En ce qui concerne la troisième source de financement, le Secrétaire général propose d'imputer au budget ordinaire les ressources afférentes aux postes et aux autres objets de dépense qui sont actuellement financées au moyen de contributions volontaires. Comme suite à cette proposition, le montant de 154 millions de dollars a été ajusté à 145,2 millions de dollars pour tenir compte des taux de vacance de postes approuvés par l'Assemblée générale pour les postes inscrits au budget ordinaire en 2024, comme expliqué plus en détail au paragraphe 37 du présent rapport. La proposition tient compte de la persistance du grave déficit des contributions volontaires par rapport à l'objectif fixé depuis la mise en place du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2019, le déficit le plus important ayant été enregistré en 2022. Les montants perçus sur la base de l'année de versement souhaitée par les donateurs s'établissaient à 123,3 millions de dollars en 2019 (soit un déficit de 30,7 millions de dollars par rapport à l'objectif), 85,9 millions de dollars en 2020 (soit un déficit de 68,1 millions de dollars), 92,2 millions de dollars en 2021 (soit un déficit de 61,8 millions de dollars), 69,0 millions de dollars en 2022 (soit un déficit de 85,0 millions de dollars) et 89,6 millions de dollars en 2023 (soit un déficit de 64,4 millions de dollars). L'option consistant à financer seulement une partie des ressources qui étaient financées par des contributions volontaires au moyen du budget ordinaire n'a pas été jugée viable. Si l'on continue à s'appuyer sur les contributions volontaires pour les activités de base, les mêmes problèmes de sous-financement et de manque de prévisibilité se poseront pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, pour lequel une solution à long terme est actuellement recherchée. Comme l'a dit le Secrétaire général lors du débat que le Conseil économique et social a consacré aux activités opérationnelles de développement à sa

³ Les deux tiers des pays contributeurs nets interrogés en 2022 (soit 10 sur 16) ont indiqué qu'ils ne prévoient pas d'augmenter le montant ou le pourcentage de leurs contributions, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/78/72-E/2023/59).

session de 2023, ce système constitue le point d'ancrage de tous les efforts déployés en vue d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

IV. Structure budgétaire révisée

31. Le Secrétaire général propose d'apporter les modifications suivantes à la structure du budget pour tenir compte de l'imputation sur le budget ordinaire de ressources auparavant financées au moyen de contributions volontaires :

a) La création d'un nouveau titre XIV (Coordination des activités de développement) et d'un nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) du budget ordinaire ;

b) La renumérotation de l'actuel titre XIV (Contributions du personnel) et de l'actuel chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget, qui deviendront le titre XV et le chapitre 37, respectivement.

32. Le nouveau titre et le nouveau chapitre mettraient en avant le rôle de coordination du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui compléterait les divers programmes et chapitres relevant des titres du budget consacrés à la coopération internationale pour le développement et à la coopération régionale pour le développement, du chapitre intitulé « Programme ordinaire de coopération technique » et du Compte pour le développement.

33. Le chapitre indépendant du budget fournirait des détails sur les ressources qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire, dont un tableau des effectifs et des ressources par objet de dépense et par composante, et faciliterait un examen ciblé des ressources demandées. Les ressources extrabudgétaires provenant de l'accord de partage des coûts et du prélèvement de 1 % continueront d'être incluses pour information.

34. Le chapitre inclurait également la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts conclu avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (13,4 millions de dollars), qui est actuellement inscrite au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme. Le présent rapport propose de transférer le montant de 13,4 millions de dollars et le plan-programme correspondant dans le nouveau chapitre 36 du budget.

35. Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#) de l'Assemblée générale, la partie consacrée aux ressources demandées au titre du budget-programme, y compris le tableau des effectifs (partie III du projet de budget-programme), sera soumise à l'Assemblée générale, pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

36. Conformément à l'article 6.2 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et sous réserve de la décision de l'Assemblée générale sur la présente proposition, le Secrétaire général envisage de soumettre au Conseil économique et social une proposition visant à établir un nouveau programme correspondant au nouveau chapitre 36 du budget. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie II du nouveau chapitre sera soumise au Comité du programme et de la coordination et à l'Assemblée générale pour qu'ils l'examinent.

V. Prévisions révisées concernant le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

37. Le montant des ressources prévues pour 2024 pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au titre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, telles que présentées dans le projet de budget-programme pour 2024 [A/78/6 (Sect. 1)], s'élève à 281,8 millions de dollars et est destiné à financer les bureaux situés dans 162 pays et territoires. Selon la méthode habituelle, le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué aux 801 postes qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire et non plus au moyen de contributions volontaires. Conformément à la résolution 78/252 de l'Assemblée générale, un taux de vacance de 11,1 % a été utilisé pour les administrateurs et de 9,1 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. Par conséquent, le montant des contributions volontaires est passé de 154 millions de dollars à 145,2 millions de dollars, et le montant total des ressources proposées est passé de 281,8 millions de dollars à 273,0 millions de dollars.

38. On trouvera dans le présent chapitre la répartition des ressources proposées pour financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. On y trouve des informations sur la proposition consistant à imputer sur le budget ordinaire, à compter du 1^{er} janvier 2024, des ressources d'un montant de 145,2 millions de dollars et 801 postes actuellement financés au moyen de contributions volontaires ainsi que sur la proposition consistant à inscrire au nouveau chapitre 36 du budget-programme (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) les ressources afférentes au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui étaient auparavant inscrites au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble). Les ressources extrabudgétaires disponibles déjà enregistrées pour 2024 seront utilisées pour couvrir les dépenses prévues dans le présent rapport à compter du début de l'année, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée générale, puis remboursées.

39. On trouvera dans le tableau 1 le montant total des ressources qu'il est proposé d'imputer en 2024 sur le budget ordinaire pour financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, par chapitre du budget.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources qu'il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire pour financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant prévu dans le projet de budget-programme pour 2024 ^a	Ressources supplémentaires à prévoir pour 2024	Total des ressources nécessaires pour 2024
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)	–	1 530,0	1 530,0
Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)	13 442,5	143 681,3	157 123,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	13 442,5	145 211,3	158 653,8
Chapitre 37 (Contributions du personnel)	–	14 891,9	14 891,9
Total (contributions du personnel incluses)	13 442,5	160 103,2	173 545,7

^a Le montant de 13,4 millions de dollars représente la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui est actuellement inscrite au chapitre premier du budget approuvé et qu'il est proposé d'inscrire au nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents).

40. On trouvera un récapitulatif de la répartition globale des ressources par composante, objet de dépense et source de financement, dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 2

Ressources financières, par composante, au titre du budget ordinaire et du fonds d'affectation spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2024 (prévisions)			Total (prévisions pour 2024)
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires) ^a	Ressources supplémentaires qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires ^b	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)
A. Direction exécutive et administration	3 841,6	4 186,6	287,2	4 473,8
B. Programme de travail				
1. Coordination mondiale	12 949,1	13 385,5	1 682,7	15 068,2
2. Coordination régionale	9 157,7	8 124,8	2 264,8	10 389,6
3. Coordination nationale	169 024,7	114 008,8	120 186,5	234 195,3
Total partiel (B)	191 131,5	135 519,1	124 134,0	259 653,1
C. Appui au programme	10 651,3	5 505,6	3 405,2	8 910,8
Total	205 624,4	145 211,3	127 826,4	273 037,7^c

^a Les montants de 2023 présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements.

^b Y compris, pour ce tableau et les tableaux suivants, la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à verser sous forme de subvention. Bien qu'elle soit financée au moyen du budget ordinaire, par souci de simplicité, elle est prise en compte dans les ressources extrabudgétaires puisqu'elle contribue au montant global de 77,5 millions de dollars prévu au titre de l'accord de partage des coûts et est transférée au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

^c Voir l'explication concernant les ressources proposées pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au paragraphe 37 du présent rapport.

Tableau 3

Ressources financières, par objet de dépense et par composante, au titre du budget ordinaire et du fonds d'affectation spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024 (prévisions)			2024 (prévisions)
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)
Postes	146 580,5	99 291,8	58 685,4	157 977,2
Autres dépenses de personnel	9 954,4	2 267,3	1 104,9	3 372,2
Dépenses de représentation	166,1	–	1 106,9	1 106,9
Consultants	6 107,8	–	22 933,5	22 933,5
Voyages du personnel	7 220,7	9 237,1	3 055,2	12 292,3
Services contractuels	10 506,5	4 338,4	22 783,2	27 121,6
Frais généraux de fonctionnement	22 992,1	28 337,7	15 494,7	43 832,4

Objet de dépense	2024 (prévisions)			
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	2024 (prévisions)
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)
Fournitures et accessoires	732,8	1 458,5	11,5	1 470,0
Mobilier et matériel	1 363,5	280,5	2 651,1	2 931,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	205 624,4	145 211,3	127 826,4	273 037,7^a

^a Voir l'explication concernant les ressources proposées pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au paragraphe 37 du présent rapport.

41. On trouvera dans le tableau 4 la répartition des postes pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, par composante, classe et source de financement.

Tableau 4
Postes, par composante et par classe, au titre du budget ordinaire et du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour 2024

(Nombre de postes)

Composante	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 [°] C	AC	AN	AL	
	Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents													
A. Direction exécutive et administration	–	1	1	–	5	3	4	–	14	2	1	–	–	17
Budget ordinaire	–	1	1	–	5	3	4	–	14	2	1	–	–	17
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Programme de travail														
1. Coordination mondiale	–	–	–	2	10	25	13	–	50	–	3	–	–	53
Budget ordinaire	–	–	–	2	10	25	13	–	50	–	3	–	–	53
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2. Coordination régionale	–	–	5	1	8	13	6	–	33	–	–	–	8	41
Budget ordinaire	–	–	5	1	8	13	6	–	33	–	–	–	8	41
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
3. Coordination nationale	–	3	40	75	91	129	2	–	340	–	–	413	396	1 149
Budget ordinaire	–	3	40	75	82	26	–	–	226	–	–	43	396	665
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	9	103	2	–	114	–	–	370	–	484

Note : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1[°]C) = agent(e) des services généraux (1[°] classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Composante	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1°C	AC	AN		AL
Total partiel (B)	–	3	45	78	109	167	21	–	423	–	3	413	404	1 243
Budget ordinaire	–	3	45	78	100	64	19	–	309	–	3	43	404	759
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	9	103	2	–	114	–	–	370	–	484
C. Appui au programme	–	–	–	1	3	11	3	–	18	6	1	–	–	25
Budget ordinaire	–	–	–	1	3	11	3	–	18	6	1	–	–	25
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des prévisions pour 2024 (chapitre 36)	–	4	46	79	117	181	28	–	455	8	5	413	404	1 285
Budget ordinaire	–	4	46	79	108	78	26	–	341	8	5	43	404	801
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–	9	103	2	–	114	–	–	370	–	484

42. Les ressources d'un montant de 145,2 millions de dollars, dont 801 postes (voir tableau 4), qu'il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire, comprennent 99,3 millions de dollars au titre des postes et 45,9 millions de dollars au titre des autres objets de dépense, comme indiqué ci-dessous.

43. **Postes** : le montant de 99,3 millions de dollars couvrirait les dépenses afférentes aux 801 postes relevant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qu'il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire à compter du 1^{er} janvier 2024 (voir tableau 4). Les 801 postes comprennent : a) 118 postes de coordinateur(trice) résident(e), dont les titulaires exercent des fonctions de direction stratégique et de prise de décision ; b) 136 postes au total basés dans le Bureau de coordination des activités de développement, dont les titulaires exercent des fonctions de gestion et de contrôle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au titre des composantes Direction exécutive et administration (17), Coordination mondiale (53), Coordination régionale (41) et Appui au programme (25) ; c) 547 postes basés dans les bureaux des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents de cinq régions au titre de la composante Coordination nationale, dont les titulaires exercent des fonctions de gestion et d'administration de base dans 148 lieux d'affectation (spécialistes de la planification stratégique, responsables/spécialistes de la coordination des bureaux multipays et personnel d'appui administratif). Les 801 postes qui seraient désormais financés au moyen du budget ordinaire comprennent tous les postes de classe D-1 et de rang supérieur qui ont fait l'objet d'un examen et qui ont ensuite été approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires jusqu'au 31 décembre 2024, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale. La proposition fait également apparaître une augmentation de 341 postes faisant l'objet d'un recrutement international qui seraient soumis au principe de la répartition géographique équitable selon le système des fourchettes souhaitables. La structure de l'Organisation et la répartition des postes qu'il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires figurent à l'annexe I. Les fonctions associées à ces 801 postes sont présentées à l'annexe II.

44. **Objets de dépense autres que les postes** : le montant de 45,9 millions de dollars couvrirait principalement les dépenses non discrétionnaires nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des bureaux et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les dépenses autres que les postes liées aux 801 postes qu'il

est proposé d'imputer sur le budget ordinaire et d'autres dépenses, telles que les frais de voyage et de traduction, qui sont nécessaires pour faciliter les activités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur le terrain. La répartition des ressources par objet de dépense est la suivante :

a) **Autres dépenses de personnel** : le montant de 2,3 millions de dollars couvrirait 50 % des dépenses afférentes à 12 emplois dont les titulaires portent une triple casquette (les coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui remplissent également les fonctions de coordonnateur(trices) de l'action humanitaire et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, ou encore le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) ou chef de l'entité chargée de la liquidation qui exerce ses fonctions dans plusieurs missions de maintien de la paix ou missions politiques spéciales)⁴. Ces emplois sont actuellement financés selon des modalités de partage des coûts (50 %) avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;

b) **Voyages du personnel** : le montant de 9,2 millions de dollars couvrirait les voyages qu'effectueraient les membres du personnel des 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, au niveau des pays (visites sur le terrain et visites liées aux projets) et au niveau international (rencontres de collaboration avec les parties prenantes et les partenaires et échanges régionaux et internationaux, y compris dans le cadre des débats thématiques). Cette estimation est fondée sur un coût moyen prévu de 70 000 dollars pour chacun des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

c) **Services contractuels** : le montant de 4,3 millions de dollars couvrirait les dépenses afférentes aux services de traitement des données et de téléphonie fixe et mobile pour les 801 postes qui seraient désormais financés au moyen du budget ordinaire (1,6 million de dollars), ainsi que les dépenses afférentes aux services d'interprétation et de traduction (2,7 millions de dollars) auxquels il faudrait recourir pour l'établissement de supports multilingues afin de mieux soutenir les travaux des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de garantir une collaboration et une programmation efficaces au niveau des pays. Le montant de 2,7 millions de dollars a été calculé sur la base d'un coût moyen de 20 700 dollars pour chacun des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

d) **Frais généraux de fonctionnement** : le montant de 28,3 millions de dollars couvrirait principalement les dépenses non discrétionnaires nécessaires pour financer les activités menées dans 151 sites⁵. Ce montant se répartit comme suit :

i) 11,0 millions de dollars pour la location et l'entretien des différents locaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Un montant de 1,5 million de dollars est proposé au chapitre 29B (Département de l'appui

⁴ La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, l'entité chargée de la liquidation à la suite de la fermeture de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient à Jérusalem.

⁵ Les 151 sites sont les suivants : les 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les lieux d'affectation de 16 coordonnatrices et coordonnateurs de bureaux multipays détachés (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national) et 3 sites supplémentaires dans lesquels le Bureau de la coordination des activités de développement mène des activités.

opérationnel) pour couvrir les frais de location et d'entretien associés aux postes situés à New York ;

ii) 9,9 millions de dollars pour les divers services fournis par des prestataires, y compris des services qui exigent une présence sur place et qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

iii) 4,3 millions de dollars pour les dépenses afférentes aux services collectifs de distribution pour les locaux et les véhicules du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans tous les lieux d'affectation hors siège ;

iv) 1,3 million de dollars pour la location de véhicules dans les lieux d'affectation hors siège ;

v) 1,8 million de dollars pour les dépenses afférentes aux plateformes Web du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dédiées aux activités conjointes de planification, de suivi et de coordination des équipes de pays des Nations Unies ;

e) **Fournitures et accessoires** : le montant de 1,5 million de dollars permettrait de financer les articles de papeterie et les fournitures de bureau pour les titulaires des 801 postes relevant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que d'autres fournitures et accessoires pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

f) **Mobilier et matériel** : le montant de 0,3 million de dollars permettrait de financer le remplacement du matériel de bureautique (ordinateurs portables) pour les titulaires des 801 postes relevant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui seraient désormais financés au moyen du budget ordinaire.

45. Les 484 postes restants (114 postes d'administrateur(trice) et 370 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au titre de la composante Coordination nationale, qui continueraient d'être financés au moyen de ressources extrabudgétaires, correspondent à des fonctions des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui nécessitent une gestion agile. Ces postes couvrent les domaines de la gestion des données et du suivi des résultats, de la transformation économique, des partenariats et de la mobilisation des ressources, de la communication et du plaidoyer. Les fonctions correspondantes sont exercées par des fonctionnaires des classes P-3, P-4 et P-5 et de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. La classe associée à chaque fonction est déterminée en fonction des besoins spécifiques de chaque pays et des attentes et demandes de l'État à l'égard des équipes de pays des Nations Unies. Des informations sur les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires continueront d'être fournies dans le cadre du projet de budget-programme et les postes seront administrés conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le coût total des 484 postes est estimé à 58,7 millions de dollars et pourra être financé par les ressources d'un montant de 77,5 millions de dollars prévues au titre de l'accord de partage des coûts. De même, les objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 69,1 millions de dollars, continueraient d'être financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il s'agirait notamment des dépenses d'un montant de 35,0 millions de dollars (principalement pour des consultants et des services contractuels à l'appui du personnel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) prévues pour faciliter les activités de planification, de programmation et de suivi de l'équipe de pays des Nations Unies menées dans le pays, notamment au moyen de l'élaboration de cadres de coopération et d'évaluations connexes. Ces ressources demeurent essentielles pour permettre aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de faciliter la collaboration entre les entités des Nations

Unies et réunir les partenaires sur des questions d'importance capitale. Les crédits demandés comprennent également un montant de 34,1 millions de dollars destiné à financer, entre autres, les frais généraux de fonctionnement, les voyages du personnel du Siège et des équipes régionales, le recrutement de personnel temporaire pour remplacer les membres du personnel en congé de maladie ou de maternité, les dépenses de représentation et d'autres dépenses autres que celles afférentes aux postes qui, de par leur nature, ne sont généralement pas fixes.

Budget, par composante

Direction exécutive et administration

46. Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration serviraient à financer le Bureau du Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement. Le Bureau assure la planification stratégique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, appuie les différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Président(e), Vice-Président(e), responsables et groupes de travail) et supervise les aspects stratégiques de l'exécution de la procédure d'examen quadriennal complet et le suivi des progrès réalisés. Il est en outre chargé de gérer les relations avec les États Membres et de veiller à ce que ceux-ci supervisent le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en assument ainsi une plus grande responsabilité, notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que d'établir des partenariats stratégiques en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Bureau assure également la collaboration et la liaison avec les plus hautes instances de décision de l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres départements afin d'assurer une plus grande cohérence opérationnelle dans l'exécution du mandat du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le (la) Sous-Secrétaire général(e) est responsable de la gestion et de la supervision du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

47. Les ressources extrabudgétaires destinées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

48. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 5 et 6.

Tableau 5
Direction exécutive et administration : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)	Budget ordinaire ^a	Ressources extrabudgétaires
Postes	3 283,8	3 870,7	–	17	–
Autres objets de dépense	557,8	315,9	287,2	–	–
Total	3 841,6	4 186,6	287,2	17	–

^a 1 SSG, 1 D-2, 5 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 G(1°C) et 1 G(AC).

Tableau 6

Direction exécutive et administration : ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023	2024 (prévisions)		2024
	(dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	(prévisions)
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)
Postes	3 283,8	3 870,7	–	3 870,7
Autres dépenses de personnel	80,8	–	88,2	88,2
Dépenses de représentation	–	–	8,6	8,6
Consultants	–	–	10,0	10,0
Voyages du personnel	156,7	–	180,4	180,4
Services contractuels	37,3	34,5	–	34,5
Frais généraux de fonctionnement	280,9	272,0	–	272,0
Fournitures et accessoires	0,8	3,4	–	3,4
Mobilier et matériel	1,3	6,0	–	6,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 841,6	4 186,6	287,2	4 473,8

49. Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire des ressources d'un montant total de 4 186 600 dollars pour financer la composante Direction exécutive et administration. On trouvera ci-dessous la répartition des ressources nécessaires, par chapitre du budget et par objet de dépense.

Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)

a) **Postes** : les crédits demandés, d'un montant de 3 870 700 dollars, couvriraient les dépenses afférentes à 17 postes [1 SSG, 1 D-2, 5 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 G(1°C) et 1 G(AC)] qui seraient financés au moyen du budget ordinaire et non plus au moyen de ressources extrabudgétaires. Les fonctions associées aux 17 postes sont présentées à l'annexe I ;

b) **Services contractuels** : les crédits demandés, d'un montant de 34 500 dollars, couvriraient les dépenses afférentes aux services de traitement des données et de téléphonie fixe et mobile pour les 17 postes ;

c) **Fournitures et accessoires** : les crédits demandés, d'un montant de 3 400 dollars, couvriraient les dépenses de papeterie et de fournitures de bureau pour les 17 postes ;

d) **Mobilier et matériel** : les crédits demandés, d'un montant de 6 000 dollars, permettraient de financer le remplacement du matériel de bureautique (ordinateurs portables), conformément au cycle de remplacement, pour les 17 postes.

Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)

e) **Frais généraux de fonctionnement** : les crédits demandés, d'un montant de 272 000 dollars, couvriraient les frais de location et d'entretien associés à 16 postes au Siège. Les frais de location associés au poste restant sont financés au titre de la composante Coordination régionale.

Coordination mondiale

50. Au titre de la composante Coordination mondiale, les services et sections du Bureau de la coordination des activités de développement collaborent avec des entités et des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et l'ensemble du système des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités opérationnelles de développement, en promouvant la mise en place à l'échelle du système d'approches favorables à la concrétisation des priorités stratégiques intégrées en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Ils donnent également aux équipes de pays des Nations Unies des indications en matière de stratégie pour tout ce qui concerne les activités conjointes d'analyse, de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation des plans-cadres de coopération, ainsi que des conseils pour les communications conjointes et les activités communes de plaidoyer concernant les objectifs de développement durable et la promotion de l'efficacité opérationnelle à l'échelle du système. Les responsabilités au titre de la coordination mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), la Section des stratégies institutionnelles dans les pays et la Section de l'information et de la communication des résultats.

51. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources proposées au titre de la composante Coordination mondiale dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 7

Coordination mondiale : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire ^a	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)
Postes	9 622,4	12 449,7	–	53	–
Autres objets de dépense	3 326,7	935,8	1 682,7	–	–
Total	12 949,1	13 385,5	1 682,7	53	–

^a 2 D-1, 10 P-5, 25 P-4, 13 P-3 et 3 G(AC)

Tableau 8

Coordination mondiale : ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions)		Total (prévisions pour 2024)
	(a)	Budget ordinaire (b)	Ressources extrabudgétaires (c)	
Postes	9 622,4	12 449,7	–	12 449,7
Autres dépenses de personnel	619,3	–	297,8	297,8
Consultants	1 123,7	–	315,1	315,1
Voyages du personnel	84,6	–	255,4	255,4

<i>Objet de dépense</i>	2023	2024 (prévisions)		<i>Total (prévisions pour 2024)</i>
	<i>(dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)
Services contractuels	634,0	106,0	814,4	920,4
Frais généraux de fonctionnement	862,0	799,0	–	799,0
Fournitures et accessoires	1,8	12,2	–	12,2
Mobilier et matériel	1,3	18,6	–	18,6
Total	12 949,1	13 385,5	1 682,7	15 068,2

52. Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire des ressources d'un montant total de 13 385 500 dollars pour financer la composante Coordination mondiale. On trouvera ci-dessous la répartition des ressources nécessaires, par chapitre du budget et par objet de dépense.

Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)

a) **Postes** : les crédits demandés, d'un montant de 12 449 700 dollars, couvriraient les dépenses afférentes à 53 postes [2 D-1, 10 P-5, 25 P-4, 13 P-3 et 3 G(AC)] qui seraient financés au moyen du budget ordinaire et non plus au moyen de ressources extrabudgétaires. Les fonctions associées aux 53 postes sont présentées à l'annexe II ;

b) **Services contractuels** : les crédits demandés, d'un montant de 106 000 dollars, permettraient de financer les services de traitement des données et de téléphonie fixe et mobile pour les 53 postes ;

c) **Fournitures et accessoires** : les crédits demandés, d'un montant de 12 200 dollars, permettraient de financer les articles de papeterie et les fournitures de bureau pour les 53 postes ;

d) **Mobilier et matériel** : les crédits demandés, d'un montant de 18 600 dollars, permettraient de financer le remplacement du matériel de bureautique (ordinateurs portables) pour les 53 postes ;

Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)

e) **Frais généraux de fonctionnement** : les crédits demandés, d'un montant de 799 000 dollars, couvriraient les frais de location et d'entretien associés aux 47 postes au Siège. Les 6 postes restants sont basés dans des équipes régionales et les frais de location correspondants sont financés au titre de la composante Coordination régionale.

Coordination régionale

53. Les équipes régionales du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fournissent un appui aux activités de coordination au niveau national. Il s'agit d'assurer la gestion quotidienne du système et de fournir un appui à l'exécution cohérente et efficace des activités opérationnelles de développement menées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel en concertation avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.

Situées à proximité des points d'intervention et chargées d'un nombre donné de contextes nationaux, les activités régionales du Bureau de coordination des activités de développement permettent d'apporter un soutien adapté et ciblé aux différentes régions du monde.

54. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources proposées au titre de la composante Coordination régionale dans les tableaux 9 et 10.

Tableau 9
Coordination régionale : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)
Postes	6 910,3	7 603,6	–	41 ^a	–
Autres objets de dépense	2 247,4	521,2	2 264,8	–	–
Total	9 157,7	8 124,8	2 264,8	41	–

^a 5 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 6 P-3 et 8 AL.

Tableau 10
Coordination régionale : ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions)		Total (prévisions pour 2024)
	(a)	Budget ordinaire (b)	Ressources extrabudgétaires (c)	(d) = (b) + (c)
Postes	6 910,3	7 603,6	–	7 603,6
Autres dépenses de personnel	716,9	–	482,4	482,4
Dépenses de représentation	–	–	11,9	11,9
Consultants	194,4	–	108,4	108,4
Voyages du personnel	472,4	–	1 566,1	1 566,1
Services contractuels	125,6	89,6	40,0	129,6
Frais généraux de fonctionnement	674,4	404,8	–	404,8
Fournitures et accessoires	12,0	12,4	–	12,4
Mobilier et matériel	51,7	14,4	56,0	70,4
Total	9 157,7	8 124,8	2 264,8	10 389,6

55. Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire des ressources d'un montant total de 8 124 800 dollars pour financer la composante Coordination régionale. On trouvera ci-dessous la répartition des ressources nécessaires, par chapitre et par objet de dépense.

Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)

a) **Postes** : les crédits demandés, d'un montant de 7 603 600 dollars, couvriraient les dépenses afférentes à 41 postes [5 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 6 P-3 et 8 agents recrutés sur le plan national (agents locaux)] qui seraient financés au moyen du budget ordinaire et non plus au moyen de ressources extrabudgétaires. Les fonctions associées aux 41 postes sont présentées à l'annexe II ;

b) **Services contractuels** : les crédits demandés, d'un montant de 89 600 dollars, permettraient de financer les services de traitement des données et de téléphonie fixe et mobile pour les 41 postes ;

c) **Frais généraux de fonctionnement** : les crédits demandés, d'un montant de 404 800 dollars, couvriraient les frais de location et d'entretien associés à 46 postes basés dans différents sites dans les régions ;

d) **Fournitures et accessoires** : les crédits demandés, d'un montant de 12 400 dollars, permettraient de financer les articles de papeterie et les fournitures de bureau pour les 41 postes ;

e) **Mobilier et matériel** : les crédits demandés, d'un montant de 14 400 dollars, permettraient de financer le remplacement du matériel de bureautique (ordinateurs portables) pour les 41 postes ;

Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)

f) **Frais généraux de fonctionnement** : les crédits demandés, d'un montant de 85 000 dollars, couvriraient les frais de location et d'entretien associés à cinq postes au Siège.

Coordination nationale

56. La coordination nationale recouvre le travail que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents entreprennent avec l'appui de leurs bureaux respectifs pour diriger les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et conduire l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 dans les pays. Ce mandat de coordination indépendant, impartial et autonome est exécuté dans le respect des priorités, des besoins et des cadres de planification nationaux et en veillant à ce que les pays de programme prennent les rênes des activités, pour qu'il soit répondu aux besoins de chaque pays de façon cohérente, efficace, efficiente et responsable, de façon à optimiser les effets de l'action des Nations Unies et à inscrire dans la durée les résultats obtenus sur le plan du développement.

57. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources proposées au titre de la composante Coordination nationale dans les tableaux 11 et 12.

Tableau 11
Coordination nationale : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)
Postes	122 577,7	70 300,7	58 685,4	665 ^a	484
Autres objets de dépense	46 447,0	43 708,1	61 501,1	–	–
Total	169 024,7	114 008,8	120 186,5	665	484

^a 3 SSG, 40 D-2, 75 D-1, 82 P-5, 26 P-4, 43 AN et 396 AL.

Tableau 12
Coordination nationale : ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions)		Total (prévisions pour 2024)
	(a)	Budget ordinaire (b)	Ressources extrabudgétaires (c)	
Postes	122 577,7	70 300,7	58 685,4	128 986,1
Autres dépenses de personnel	7 920,8	2 267,3	–	2 267,3
Dépenses de représentation	166,1	–	1 086,4	1 086,4
Consultants	4 789,7	–	22 500,0	22 500,0
Voyages du personnel	6 456,7	9 237,1	1 000,0	10 237,1
Services contractuels	9 666,2	4 058,3	21 921,6	25 979,9
Frais généraux de fonctionnement	15 510,2	26 487,9	12 405,5	38 893,4
Fournitures et accessoires	718,2	1 424,7	–	1 424,7
Mobilier et matériel	1 219,1	232,8	2 587,6	2 820,4
Total	169 024,7	114 008,8	120 186,5	234 195,3

58. Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire des ressources d'un montant total de 114 008 800 dollars pour financer la composante Coordination nationale. On trouvera ci-dessous la répartition des ressources nécessaires, par chapitre du budget et par objet de dépense.

Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)

a) **Postes** : les crédits demandés, d'un montant de 70 300 700 dollars, couvriraient les dépenses afférentes à 665 postes [3 SSG, 40 D-2, 75 D-1, 82 P-5, 26 P-4, 43 AN et 396 AL] qui seraient financés au moyen du budget ordinaire et non plus au moyen de ressources extrabudgétaires. Les fonctions associées aux 665 postes sont présentées à l'annexe I ;

b) **Autres dépenses de personnel** : les crédits demandés, d'un montant de 2 267 300 dollars, couvriraient 50 % des dépenses afférentes à 12 emplois dont les

titulaires portent une triple casquette, comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 44 ci-dessus ;

c) **Voyages du personnel** : les crédits demandés, d'un montant de 9 237 100 dollars, couvriraient les voyages qu'effectueraient les membres du personnel des 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, au niveau des pays hôtes (visites sur le terrain et visites liées aux projets) et au niveau international (rencontres de collaboration avec les parties prenantes et les partenaires et échanges régionaux et internationaux, y compris dans le cadre des débats thématiques), sur la base d'une moyenne de 70 000 dollars par bureau en 2024 ;

d) **Services contractuels** : les crédits demandés, d'un montant de 4 058 300 dollars, comprennent un montant de 1,3 million de dollars pour financer les services de traitement des données et de téléphonie fixe et mobile pour les 665 postes, sur la base d'un coût moyen de 2 000 dollars par poste, ainsi qu'un montant de 2,7 millions de dollars pour les services d'interprétation et de traduction auxquels il faudrait recourir pour l'établissement de divers supports multilingues, tels que des publications officielles et des contenus publiés sur les sites Web des équipes de pays des Nations Unies et sur les plateformes de médias sociaux officiels, sur la base d'un coût moyen de 20 700 dollars pour chacun des bureaux des coordonnatrices ou coordonnateurs résidents. Cela permettrait de renforcer la sensibilisation et la compréhension des diverses questions liées au développement auprès des autorités nationales, des partenaires locaux, des populations dans le besoin et du grand public ;

e) **Frais généraux de fonctionnement** : les crédits demandés, d'un montant de 26 487 900 dollars, couvriraient les dépenses non discrétionnaires nécessaires pour financer les activités menées dans 148 sites, et se répartissent comme suit :

i) 9,0 millions de dollars pour la location de bureaux pour 86 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents⁶ et 16 lieux d'affectation de coordonnatrices et coordonnateurs de bureaux multipays détachés ;

ii) 4,4 millions de dollars pour les dépenses afférentes aux services collectifs de distribution pour les locaux et les véhicules ;

iii) 1,3 million de dollars pour la location de véhicules dans les lieux d'affectation hors siège ;

iv) 9,9 millions de dollars pour les divers services fournis par des prestataires au niveau des pays qui exigent une présence sur place et qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement des bureaux et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

v) 1,8 million de dollars pour les dépenses afférentes aux plateformes Web dédiées aux activités conjointes de planification, de suivi et de coordination des équipes de pays des Nations Unies ;

f) **Fournitures et accessoires** : les crédits demandés, d'un montant de 1 424 700 dollars, permettraient de financer les articles de papeterie et les fournitures de bureau pour les 665 postes ainsi que d'autres fournitures et accessoires de bureau pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

g) **Mobilier et matériel** : les crédits demandés, d'un montant de 232 800 dollars, permettraient de financer le remplacement du matériel de bureautique (ordinateurs portables) pour les 665 postes.

⁶ En janvier 2024, 46 gouvernements des pays hôtes avaient accordé le droit d'utiliser des locaux à usage de bureaux ou de louer des espaces de bureaux à des coûts moindres à des entités des Nations Unies, y compris à des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Appui au programme

59. Au Bureau de la coordination des activités de développement, le Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) fournit des services d'appui au programme, l'objectif général étant de permettre le bon fonctionnement du système et d'assurer la conformité avec les règles et règlements du Secrétariat en matière de finances et de personnel. À cette fin, le Service agit en tant que service administratif du Bureau et lui fournit, ainsi qu'au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des services et un appui administratif courants, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. Il est responsable de l'élaboration et du contrôle du budget lié aux activités du Bureau et de la communication de l'information y relative. Il se charge des relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il prête également conseil et soutien aux équipes régionales du Bureau et aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il coordonne et supervise la gestion et la budgétisation axées sur les résultats des activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la communication régulière de l'information y relative, y compris à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il est également responsable de la gestion financière et de la communication de l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système. En outre, il élabore des orientations générales sur le respect du principe de responsabilité en matière de gestion et apporte un appui au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le domaine du contrôle, en coordination avec les autres bureaux du Secrétariat et avec les organes de contrôle et les organes délibérants externes.

60. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources proposées au titre de l'appui au programme dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 13

Appui au programme : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023 (dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)	2024 (prévisions) Budget ordinaire	2024 (prévisions) (ressources extrabudgétaires)
Postes	4 186,3	5 067,1	–	25 ^a	–
Autres objets de dépense	6 465,0	438,5	3 405,2	–	–
Total	10 651,3	5 505,6	3 405,2	25	–

^a 1 D-1, 3 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 6 G(1°C) et 1 G(AC).

Tableau 14

Appui au programme : ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	2023	2024 (prévisions)		<i>Total (prévisions pour 2024)</i>
	<i>(dépenses effectives) (ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)
Postes	4 186,3	5 067,1	–	5 067,1
Autres dépenses de personnel	616,6	–	236,5	236,5
Consultants	–	–	–	–
Voyages du personnel	50,3	–	53,3	53,3
Services contractuels	43,4	50,0	7,2	57,2
Frais généraux de fonctionnement	5 664,6	374,0	3 089,2	3 463,2
Fournitures et accessoires	–	5,8	11,5	17,3
Mobilier et matériel	90,1	8,7	7,5	16,2
Total	10 651,3	5 505,6	3 405,2	8 910,8

61. Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire des ressources d'un montant total de 5 505 600 dollars pour financer la composante Appui au programme. On trouvera ci-dessous la répartition des ressources nécessaires, par chapitre et par objet de dépense.

Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)

a) **Postes** : les crédits demandés, d'un montant de 5 067 100 dollars, couvriraient les dépenses afférentes à 25 postes [1 D-1, 3 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 6 G(1°C) et 1 G(AC)] qui seraient financés au moyen du budget ordinaire et non plus au moyen de ressources extrabudgétaires. Les fonctions associées aux 25 postes sont présentées à l'annexe II ;

b) **Services contractuels** : les crédits demandés, d'un montant de 50 000 dollars, permettraient de financer les services de traitement des données et de téléphonie fixe et mobile pour les 25 postes ;

c) **Fournitures et accessoires** : les crédits demandés, d'un montant de 5 800 dollars, permettraient de financer les articles de papeterie et les fournitures de bureau pour les 25 postes ;

d) **Mobilier et matériel** : les crédits demandés, d'un montant de 8 700 dollars, permettraient de financer le remplacement du matériel de bureautique (ordinateurs portables) pour les 25 postes ;

Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)

e) **Frais généraux de fonctionnement** : les crédits demandés, d'un montant de 374 000 dollars, couvriraient les frais de location et d'entretien associés à 22 postes d'appui au programme du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents basés à New York. Les trois postes restants sont basés dans des équipes régionales et les frais de location correspondants sont financés au titre de la composante Coordination régionale.

VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

62. Le tableau 15 récapitule les ressources proposées pour 2024.

Tableau 15
Ressources supplémentaires à prévoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant prévu dans le projet de budget- programme pour 2024^a</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2024</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2024</i>
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)	–	1 530,0	1 530,0
Chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)	13 442,5	143 681,3	157 123,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	13 442,5	145 211,3	158 653,8
Chapitre 37 (Contributions du personnel)	–	14 891,9	14 891,9
Total (contributions du personnel incluses)	13 442,5	160 103,2	173 545,7

^a Le montant de 13,4 millions de dollars représente la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui est actuellement inscrite au chapitre premier du budget approuvé et qu'il est proposé d'inscrire au nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents).

63. Comme indiqué dans le tableau 15, des ressources supplémentaires d'un montant total de 145 211 300 dollars seraient nécessaires pour 2024, et seraient réparties comme suit :

- a) 1 530 000 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) ;
- b) 143 681 300 dollars au chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents).

64. Il faudra inscrire au chapitre 37 (Contributions du personnel) des crédits supplémentaires d'un montant de 14 891 900 dollars pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

VII. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

65. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2024, les changements qu'il est proposé d'apporter à la structure du budget ordinaire, notamment la création d'un nouveau titre XIV (Coordination du développement) et d'un nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), et la renumérotation de l'actuel titre XIV du budget (Contributions du personnel) et de l'actuel chapitre 36 (Contributions du personnel), qui deviendraient le titre XV et le chapitre 37, respectivement ;

b) Approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2024, la proposition consistant à transférer au nouveau chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) les ressources afférentes au système des

coordonnatrices et coordonnateurs résidents inscrites au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), y compris les crédits ouverts d'un montant de 13 442 500 dollars ;

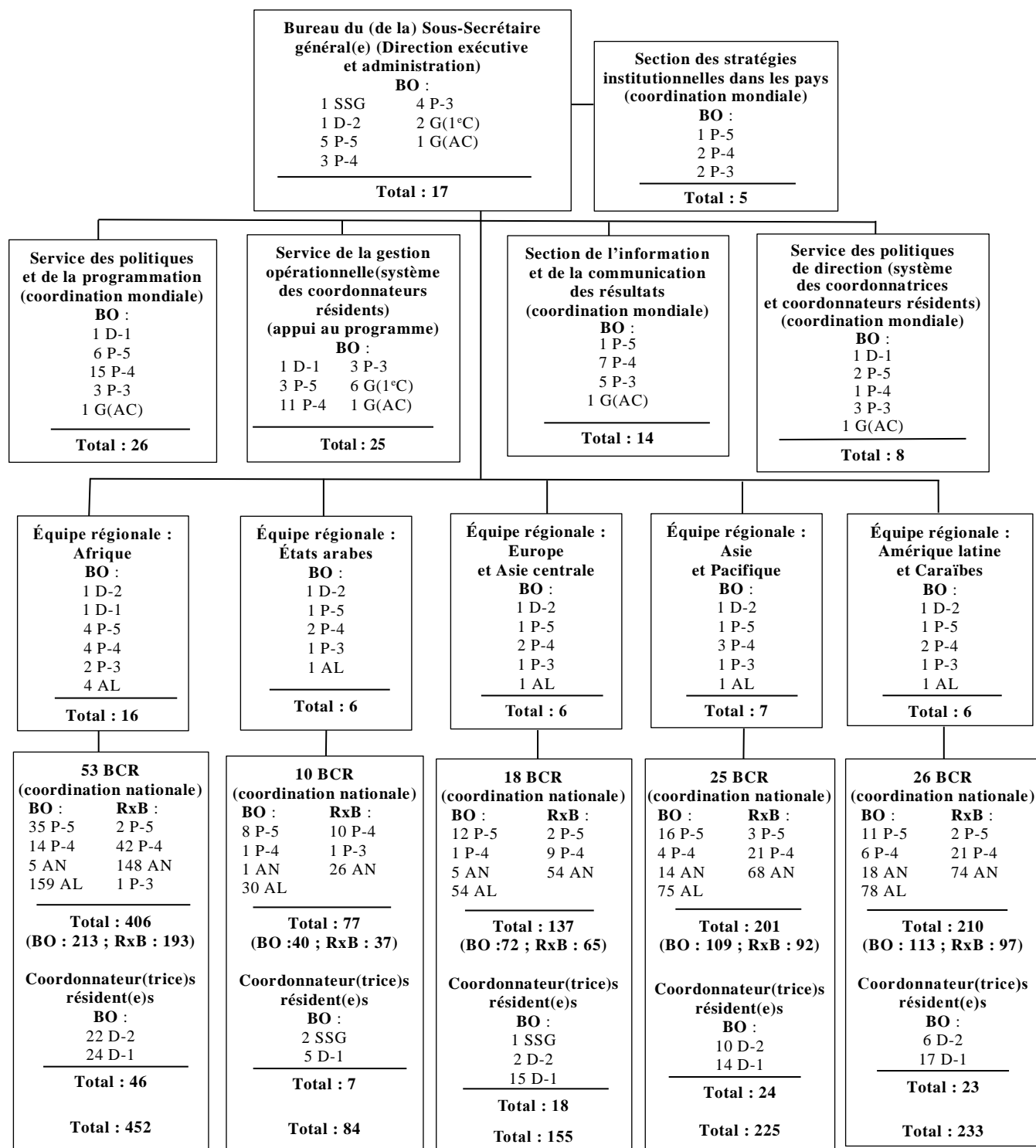
c) Approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2024, l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 145 211 300 dollars, dont 1 530 000 dollars au titre du chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 143 681 300 dollars au titre du chapitre 36 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) du projet de budget-programme pour 2024 ;

d) Approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2024, la proposition consistant à imputer sur le budget ordinaire 801 postes précédemment financés au moyen de contributions volontaires (4 SSG, 46 D-2, 79 D-1, 108 P-5, 78 P-4, 26 P-3, 8 G(1°C), 5 (AC), 43 AN et 404 AL) au titre du chapitre 36 du projet de budget-programme pour 2024 (Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) ;

e) Approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2024, l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 14 891 900 dollars au titre du chapitre 37 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, qui sera compensée par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024, système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BCR = bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

Résumé des postes du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire, par composante

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
Direction exécutive et administration			<p>Imputation sur le budget ordinaire de 17 postes au Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) :</p> <p>1 SSG, 1 D-2, 5 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 G(1°C) et 1 G(AC)</p>	<p>L'imputation sur le budget ordinaire de 17 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait au (à la) Sous-Secrétaire général(e) de bénéficier d'un appui constant aux fins de l'exécution du mandat principal du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Elle permettrait d'assurer la continuité des activités dans les domaines suivants : planification stratégique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, appui aux différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Président(e), Vice-Président(e), responsables et groupes de travail), suivi des aspects stratégiques de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, engagement avec les États Membres et les organes de contrôle, partenariats en faveur de la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, supervision et gestion des 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, gestion de la liste de réserve des coordonnateurs résidents et travaux menés par les 136 membres du personnel du Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD). Les fonctions des 17 postes sont présentées ci-après.</p>
	1	SSG	Sous-Secrétaire général(e) à la coordination des activités de développement	<p>Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Vice-Secrétaire général(e), en sa qualité de Président(e) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : a) diriger et gérer le BCAD ; b) fournir un encadrement, des orientations et des conseils sur les questions liées au positionnement stratégique et au bon fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; c) gérer la performance des coordonnateurs résidents ; d) présider le Groupe consultatif interinstitutions sur la sélection des coordonnateurs résidents ; e) fournir au (à la) Président(e) et au (à la) Vice-Président(e) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable des conseils et un soutien sur toutes les questions relatives au positionnement stratégique et à la gestion du Groupe et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; f) représenter le (la) Vice-Secrétaire général(e) dans les activités de plaidoyer et de renforcement des relations extérieures au nom du BCAD, du Groupe des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; g) renforcer les liens avec les autres piliers de l'action de l'ONU afin d'assurer une plus grande cohérence opérationnelle ; h) superviser le plan stratégique général et le budget du BCAD et prendre les décisions de gestion qui s'imposent pour garantir l'efficacité et l'efficacité des opérations du Bureau et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans son ensemble.</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	D-2	Directeur(trice), Adjoint(e) du (de la) Sous-Secrétaire général(e)	Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et l'assiste dans la gestion stratégique des opérations du BCAD, et fait office de responsable du Bureau en son absence. Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : a) veiller à la planification stratégique du travail et à la gestion des résultats au sein du BCAD ; b) gérer la performance des cadres supérieurs du Bureau ; c) gérer et administrer les budgets du Bureau et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; d) assurer la supervision opérationnelle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne la responsabilité globale des ressources financières, des ressources humaines, des achats et des locaux communs du système ; e) superviser et gérer les activités menées par le Bureau, veiller à ce que les activités prévues soient menées à bien dans les délais fixés et coordonner les travaux dans différents domaines, tant au sein du Bureau qu'avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour le développement, des donateurs et des institutions spécialisées, selon le cas ; f) gérer les relations extérieures et les activités de plaidoyer au nom du Bureau, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; g) développer des partenariats stratégiques et mobiliser des ressources à l'appui du Fonds commun pour les objectifs de développement durable.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme (Chef de cabinet)	Le (la) titulaire du poste conseille le (la) Sous-Secrétaire général(e), gère le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) du BCAD, notamment en ce qui concerne la dotation en personnel, la budgétisation et la planification du travail, et fournit des conseils en matière d'orientations stratégiques au (à la) Sous-Secrétaire général(e) et au (à la) Vice-Secrétaire général(e), ainsi qu'aux coordonnateurs résidents et à leurs bureaux. Il (elle) collabore avec l'équipe de direction du BCAD sur les priorités stratégiques du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et assure la liaison avec tous les départements et services du système ainsi qu'avec l'ensemble des entités des Nations Unies. Le (la) titulaire dirige en outre la rédaction et la coordination des notes d'orientation stratégique, des analyses sommaires et des points de discussion. Il (elle) doit collaborer en continu avec l'ensemble des départements au Siège et avec le BCAD, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents et leurs bureaux, qui couvrent 162 pays et territoires.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste assiste le (la) Sous-Secrétaire général(e) dans les échanges qu'il (elle) a chaque semaine dans le cadre du mécanisme de coordination interdépartementale de haut niveau présidé par le Secrétaire général (Comité des adjoints et Comité exécutif) et coordonne la participation du BCAD aux processus menés à l'échelle du Secrétariat. Il (elle) assiste également le (la) Vice-Secrétaire général(e), en sa qualité de Président(e) des plateformes de collaboration régionale, en s'occupant de la planification, de la coordination et de la gestion de l'appui apporté par le BCAD au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste assiste le (la) Sous-Secrétaire général(e) dans ses tâches quotidiennes. Il (elle) aide notamment à élaborer les documents d'information, les points de discussion, les notes et les présentations en vue des réunions auxquelles participe quotidiennement le (la) Sous-Secrétaire général(e), et synthétise l'information et gère la logistique afin que toutes les dispositions nécessaires soient en place concernant les engagements du (de la) Sous-Secrétaire général(e). Il (elle) assure la liaison avec diverses parties prenantes internes et externes et facilite la communication, la correspondance et la planification de façon à garantir le bon déroulement des opérations et la prise de décision en temps opportun. Il (elle) assure en outre le suivi avec l'ensemble des coordonnateurs résidents et leurs bureaux ainsi que les différents groupes du BCAD, l'objectif étant de veiller à ce qu'il y ait un certain contrôle et que les décisions soient mises en œuvre dans les délais impartis.
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste est la personne référente pour les partenaires externes du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui souhaitent obtenir des informations sur le BCAD et les coordonnateurs résidents et leurs bureaux sur toutes les questions liées aux travaux menés par le système au sein du système des Nations Unies pour le développement (rôle de leadership des coordonnateurs résidents, activités des équipes de pays des Nations Unies, plans-cadres de coopération, analyses communes de pays, objectifs de développement durable, programmes de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, etc.). Il (elle) reçoit les demandes provenant de l'ensemble du Secrétariat de l'ONU, notamment le Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, et assigne des tâches, compile des données, examine et édite des messages et en garantit l'exactitude, la qualité et la cohérence, et veille au respect des délais impartis pour le compte du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le (la) titulaire relève du (de la) Chef de cabinet.
	2	G(1°C)	Assistants principaux (gestion des programmes)	Les titulaires des postes veillent au bon déroulement des activités au sein du Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e). Un(e) titulaire gère le calendrier du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et fournit un soutien administratif au quotidien. Un(e) titulaire gère les communications reçues et envoyées par le Bureau. Les deux titulaires travaillent en étroite collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général, les départements du Secrétariat, les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les États Membres ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents et leurs bureaux et les partenaires extérieurs.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste dirige les efforts qui sont faits pour répondre aux exigences liées à la gestion axée sur les résultats, notamment en définissant des modalités communes de planification et de communication des résultats et en supervisant la mise en œuvre, en améliorant les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources, y compris le cadre de résultats sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (mise à jour et communication de l'information), et en collaborant avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, le cas

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				échéant. Il (elle) participe à la planification stratégique aux niveaux mondial, régional et national, y compris celle des 130 équipes de pays des Nations Unies.
	1	P-5	Conseiller(ère) hors classe	Le (la) titulaire du poste fournit un soutien et des conseils stratégiques aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, l'objectif étant d'accroître les ressources allouées à la réalisation des objectifs de développement durable et d'appuyer le financement intégral des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Pour ce faire, il (elle) renforce la collaboration et la coordination du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avec les organisations régionales et sous-régionales afin de favoriser la mise en place de mécanismes de financement régionaux, au moyen notamment de solutions innovantes et de programmes conjoints. Il (elle) encourage par ailleurs les échanges et les synergies avec les parties prenantes afin de mobiliser l'expertise et de faciliter le dialogue et d'ainsi contribuer à la mise en œuvre effective du programme de développement et à la réalisation des objectifs de développement durable.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste aide le (la) Sous-Secrétaire général(e) à renforcer les capacités du système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents en matière de connaissances, d'informations et de données afin d'assurer une plus grande transparence et une plus grande responsabilité vis-à-vis des États Membres. Il s'agit notamment d'élaborer les rapports demandés, de mener des évaluations stratégiques et d'établir les documents nécessaires pour communiquer les résultats obtenus, et d'analyser les données recueillies en tirant parti des divers systèmes d'information et de suivi du système des Nations Unies pour le développement.
	1	P-4	Spécialiste du développement durable (mobilisation des ressources)	Le (la) titulaire du poste dirige les activités de sensibilisation et d'analyse et de gestion de l'information relatives aux fonds extrabudgétaires alloués au financement du fonds d'affectation spéciale du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (collecte des prélèvements, mise en œuvre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement, etc.), fournit des conseils stratégiques à la haute direction sur les ressources du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et présente aux États Membres des documents d'information stratégique sur le financement dudit système et gère le site Web de financement du BCAD.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste assiste le (la) Sous-Secrétaire général(e) et son adjoint(e) ainsi que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les activités de collaboration intergouvernementale qu'ils mènent, notamment avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires, ainsi qu'avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (rapports, conseils en matière de partenariats stratégiques, actions de sensibilisation auprès des États Membres, etc.). Il (elle) assure le suivi de la mise en œuvre du pacte de financement et d'autres résolutions, décisions et produits intergouvernementaux, le cas échéant.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste exploite les données pour éclairer la prise de décision stratégique et améliorer l'efficacité des programmes. Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : définir des indicateurs clés de performance et établir des cadres de suivi en collaboration avec les directeurs de programme ; contribuer à l'élaboration d'outils de visualisation des données, de tableaux de bord et de rapports permettant de communiquer les résultats et de faciliter la prise de décision fondée sur des données probantes à différents niveaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; exploiter les données et les analyses aux niveaux national, régional et mondial, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.
	1	G(AC)	Assistant(e) (programmes)	Le (la) titulaire du poste gère le calendrier de l'Adjoint(e) du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et lui apporte au quotidien un soutien administratif dans la coordination de la programmation.
	1	P-5	Conseiller(ère) hors classe	Le (la) titulaire du poste (Groupe des Nations Unies pour le développement durable) appuie le secrétariat et la planification des travaux du Groupe (en particulier ceux qui sont confiés à ses responsables) et veille à son bon fonctionnement, notamment en ce qui concerne la planification et la préparation des réunions au niveau des chefs de secrétariat des Nations Unies, et le développement, la coordination et la mise en œuvre efficace des produits approuvés par le Groupe, l'objectif étant d'accroître l'engagement opérationnel avec le Groupe et le Conseil économique et social. Il (elle) collabore avec les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et la direction du BCAD sur les questions relatives à la fonction de secrétariat.
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste assiste le (la) conseiller(ère) hors classe (Groupe des Nations Unies pour le développement durable) dans tous les aspects liés au fonctionnement et à la planification efficaces de la fonction de secrétariat du Groupe, y compris la mise en œuvre de son programme et de ses priorités ainsi que la préparation fonctionnelle et logistique des réunions de ses responsables, le suivi et la mise à jour du tableau de bord des priorités et du plan de travail global du Groupe, ainsi que l'appui apporté à la gestion des produits stratégiques du Groupe et au système mis en place pour en assurer le suivi.
Coordination mondiale			Imputation sur le budget ordinaire de 53 postes au Service des politiques et de la programmation, à la Section des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), à la Section de l'information et de la communication des résultats et à la Section des stratégies institutionnelles dans les pays, qui relèvent du BCAD :	Au titre de la composante Coordination mondiale, les services et sections du BCAD collaborent avec des entités et des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités opérationnelles de développement en promouvant la mise en place à l'échelle du système d'approches favorables à la concrétisation des priorités stratégiques intégrées et l'appui à la réalisation du Programme 2030. Ils donnent aux équipes de pays des Nations Unies des indications en matière de stratégie pour tout ce qui concerne les activités conjointes d'analyse, de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation des plans-cadres de coopération, ainsi que pour les activités communes de plaidoyer et la promotion de l'efficacité opérationnelle à l'échelle du système. Les responsabilités au

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
			<p>Service des politiques et de la programmation : 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)</p> <p>Section des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) : 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)</p> <p>Section de l'information et de la communication des résultats : 1 P-5, 7 P-4, 5 P-3 et 1 G(AC)</p> <p>Section des stratégies institutionnelles dans les pays : 1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3</p>	<p>titre de la coordination mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), la Section de l'information et de la communication des résultats et la Section des stratégies institutionnelles dans les pays. L'imputation sur le budget ordinaire de 53 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait de garantir que l'ensemble des fonctions de coordination mondiale sont assumées par les services et sections du BCAD. Les travaux qu'ils mènent favorisent l'adoption d'approches à l'échelle du système et, le cas échéant, la fourniture aux équipes de pays des Nations Unies d'orientations intégrées en matière de politiques et de stratégies. Les fonctions des 53 postes sont présentées ci-après.</p>
Coordination mondiale (Service des politiques et de la programmation)	1	D-1	<p>Chef du Service des politiques et de la programmation</p>	<p>Le Service des politiques et de la programmation appuie les efforts faits par le BCAD pour renforcer le leadership au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en ce qui concerne l'action conjointe et les résultats partagés du système des Nations Unies pour le développement, et pour améliorer la capacité dudit système à élaborer des politiques sur les objectifs de développement durable et les solutions de financement en collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et des partenaires. Plus précisément, le Service s'acquies des fonctions suivantes : a) veiller au respect des normes relatives au cycle de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en ce qui concerne les objectifs, les outils et le contrôle de la qualité, en particulier les plans-cadres de coopération et l'élaboration, la mise à jour, le suivi et l'évaluation des analyses communes de pays ; b) gérer les conseils et les supports de connaissances relatifs aux objectifs de développement durable mis au point par le Groupe dans des domaines politiques clés en vue de faire progresser le Programme 2030 et la mise en œuvre des objectifs ; c) agir comme incubateur et facilitateur de pratiques exemplaires et d'apprentissages dans l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; d) filtrer et synthétiser les priorités stratégiques des Nations Unies à l'échelle du système et donner une suite aux sommets ; f) établir des partenariats pour permettre aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et leur financement. Le (la) Chef encadre les travaux que mène le Service et assure la direction et l'orientation générales afin de garantir aux coordonnateurs résidents et à leurs bureaux ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies un soutien cohérent et intégré en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de programmes de développement durable fondés sur des normes.</p>
	1	G(AC)	<p>Assistant(e) (programmes)</p>	<p>Le (la) titulaire du poste aide le (la) Chef de service à assurer la liaison avec les hauts fonctionnaires à l'interne et à l'externe et fait office de personne référente pour ce qui est de gérer les aspects administratifs et logistiques de l'ensemble des événements et ateliers importants sur les politiques et les programmes.</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme (évaluations)	Le (la) titulaire du poste fournit un appui consultatif stratégique à la direction du BCAD ainsi qu'aux coordonnateurs résidents et à leurs équipes sur les évaluations des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il (elle) veille à l'application des normes et standards du Groupe de l'évaluation des Nations Unies, des directives procédurales et de l'assurance qualité des évaluations des plans-cadres de coopération et collabore avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement pour renforcer les mécanismes d'évaluation indépendants et impartiaux de haute qualité à l'échelle du système.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme (financement stratégique et transitions associées aux objectifs de développement durable)	Le (la) titulaire du poste dirige les travaux du BCAD sur l'appui financier stratégique aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies. Il (elle) fournit en outre des orientations stratégiques générales au secrétariat du Fonds commun à l'appui du Programme 2030 en veillant à ce que les équipes du Bureau participent activement aux travaux du Fonds et à l'accélération des transitions associées aux objectifs de développement durable et y apportent leur appui.
Coordination mondiale (Service des politiques et de la programmation – facilitation des programmes)	1	P-5	Chef de section (facilitation des programmes interinstitutions)	Le (la) titulaire du poste assiste les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sur les questions liées à l'analyse et à la programmation à l'échelle du système et entre les organisations, notamment les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et leur alignement sur les cadres stratégiques intégrés, les plans de réponse humanitaire et d'autres cadres de planification et de programmation à l'échelle du système.
	1	P-4	Spécialiste du développement durable (plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et analyses communes de pays)	Le (la) titulaire du poste fournit aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies un soutien et des conseils techniques sur la programmation à l'échelle du système, les plans-cadres de coopération et les analyses communes de pays. Il (elle) aide à coordonner l'élaboration des orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ainsi que des lignes directrices et des outils de programmation à l'échelle du système. Il (elle) dirige les activités visant à renforcer les capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est d'établir les plans-cadres de coopération, de les mettre en œuvre et de fournir une assurance qualité. Le (la) titulaire dirige en outre les examens stratégiques des projets et des versions finales des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération menés par le BCAD qui serviront à élaborer les rapports stratégiques au Siège et permettront d'assurer la cohérence des pratiques en matière d'orientations et de programmes.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (analyste de programme)	Le (la) titulaire du poste contrôle la collecte des données et développe des analyses de données liées aux plans-cadres de coopération. Il (elle) supervise également la mise en œuvre d'un cadre analytique intégré pour répondre à la demande du Conseil économique et social, qui souhaite que toutes les équipes de pays des Nations Unies établissent des rapports à l'échelle du système sur les résultats obtenus en matière de soutien à la réalisation des objectifs de développement durable.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme (mise en œuvre et facilitation des programmes interinstitutions)	Le (la) titulaire du poste apporte un soutien technique aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est de recenser les activités relatives à des programmes conjoints interinstitutions et d'en faire la promotion dans le cadre de divers mandats ou piliers thématiques. Il (elle) fait des recherches et analyse et présente les informations recueillies auprès de diverses sources afin de recenser les domaines pour lesquels une programmation conjointe peut être envisagée, comme les questions de genre et les jeunes.
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme (analyse des données relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable)	Le (la) titulaire du poste crée des bases de données et en assure la mise à jour, et s'occupe de gérer le site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Il (elle) produit régulièrement des analyses sur les tendances et les questions qui ressortent des travaux de recherche et d'analyse de façon à mieux adapter la planification au niveau national.
Coordination mondiale (Service des politiques et de la programmation – partenariats)	1	P-5	Chef de section (partenariats)	Le (la) titulaire du poste dirige les travaux relatifs aux partenariats et stimule la réflexion stratégique du BCAD sur les partenariats en matière de développement durable qui favorisent la mise en œuvre du Programme 2030. L'une de ses principales responsabilités est de conseiller et d'aider les coordonnateurs résidents et leurs bureaux à collaborer avec le secteur privé, les universités et les fondations philanthropiques.
	1	P-4	Spécialiste du développement durable (secteur privé)	Le (la) titulaire du poste mène des analyses sur la participation du secteur privé au développement durable et sur la contribution de ses acteurs à la mise en œuvre du Programme 2030. Il (elle) est aussi chargé(e) de nouer et d'entretenir des partenariats avec les acteurs du secteur privé et les plateformes des Nations Unies pour faire participer le secteur privé dans le développement durable et ainsi faire en sorte qu'il contribue aux travaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
Coordination mondiale (Service des politiques et de la programmation – politiques, innovations et financement)	1	P-5	Chef de section (politiques, innovations et financement)	Le (la) titulaire du poste fournit à la haute direction un appui consultatif stratégique sur les politiques et dirige les travaux sur le financement du développement durable et les innovations en la matière menés à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 par le BCAD. Il (elle) entretient des réseaux sur les politiques interinstitutions et les politiques à l'échelle du système avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'assurer aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies un soutien efficace et de qualité en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Il (elle) gère les systèmes, plateformes et initiatives de gestion des connaissances du BCAD et dirige les travaux du Bureau en matière d'innovation au service du développement durable.
	1	P-4	Spécialiste du développement durable (gestion du savoir)	Le (la) titulaire du poste gère, entretient et améliore les plateformes de partage des connaissances à la disposition des 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des 37 entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, l'objectif étant de renforcer les capacités et l'expertise et d'encourager le partage des connaissances sur les meilleures pratiques en matière de développement durable entre les responsables de la planification stratégique, les économistes, les différents

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				partenaires et les bureaux chargés des communications et de la communication des données et des résultats au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'avec les membres des équipes de pays des Nations Unies. Il (elle) offre des conseils sur les systèmes, les stratégies et les politiques à l'échelle du système et facilite le travail mené à cet égard par les mécanismes concernés du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de renforcer la transparence et d'améliorer le partage des connaissances. Il (elle) met au point de nouveaux outils ou de nouvelles approches et les soumet à des tests ou recense les approches et outils existants pour promouvoir le partage des connaissances et la réflexion au sein du Groupe.
	2	P-4	Spécialistes du développement durable	Les titulaires des postes suivent l'évolution de la situation et produisent en temps utile des analyses de qualité et des rapports de recherche stratégique sur le financement du développement. Un(e) titulaire s'intéresse plus particulièrement aux partenariats conclus par l'Organisation avec les institutions financières internationales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Il (elle) conseille et aide les économistes des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour assurer une boucle de rétroaction sur les bonnes pratiques et s'assure que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral obtiennent un soutien adapté. Un(e) titulaire se concentre sur le financement innovant et le financement au service du développement et organise et mène à bien des activités de soutien dans ces deux domaines pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.
	1	P-4	Spécialiste du développement durable (innovations)	Le (la) titulaire du poste participe au développement et à la mise en œuvre de l'intelligence collective en mettant l'accent sur les idées et les expériences aux niveaux régional et national. Il (elle) lance et teste des produits et des processus innovants et offre au BCAD des possibilités d'apprentissage visant notamment à faire progresser dans l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents les compétences associées aux cinq axes du changement de l'initiative ONU 2.0.
	4	P-4	Spécialistes du développement durable (politiques)	Les titulaires des postes fournissent un appui consultatif aux coordonnateurs résidents et à leurs équipes pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030. Un(e) titulaire s'occupe essentiellement des transitions climatiques, alimentaires et énergétiques, et les trois autres s'intéressent au renforcement des capacités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est de mettre en œuvre le programme de transformation lié aux objectifs de développement durable et les principales transitions qu'il prévoit et de poursuivre la mise en œuvre de la réforme à l'échelle régionale et au niveau des pays.
	1	P-3	Spécialiste du développement durable	Le (la) titulaire du poste fournit une analyse et un soutien pour assurer la cohérence des cadres de financement des équipes de pays des Nations Unies concernant les plans-cadres de coopération et les stratégies conjointes de mobilisation des ressources qui y sont associées. Il (elle) assure un suivi des fonds de financement communs et veille à ce que les informations appropriées sur les possibilités de financement soient communiquées aux coordonnateurs résidents et à leurs équipes.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
Coordination mondiale (Service des politiques et de la programmation)	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	Le (la) titulaire du poste fournit des conseils stratégiques à la direction et facilite le soutien politique à l'échelle du système pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en aidant les gouvernements qui en font la demande, et en concertation avec eux, à remplir, au moyen d'une programmation efficace au niveau national, les obligations et engagements en matière de droits de l'homme que fait le droit international aux États Membres, y compris l'application des recommandations acceptées dans le cadre de l'examen périodique universel, l'objectif étant d'honorer la promesse de ne laisser personne de côté et d'atteindre les objectifs de développement durable. Il (elle) fournit des conseils stratégiques et techniques et veille à l'efficacité des pratiques en matière de stratégie et des observations qui sont faites, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale.
	1	P-4	Spécialiste des droits humains	Le (la) titulaire du poste aide les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Il (elle) appuie l'inclusion effective des principes relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à l'échelle du système dans toutes les politiques et orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable destinées aux équipes de pays des Nations Unies, et aide les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre efficacement les politiques et orientations, notamment en assurant la coordination des personnes référentes chargées de l'inclusion basées dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
	3	P-4	Spécialistes du développement durable	Les titulaires des postes aident les coordonnateurs résidents à créer des liens de collaboration et à nouer des partenariats et à en assurer le maintien, l'objectif étant de garantir une mise en œuvre cohérente du Programme 2030 et des objectifs de développement durable par l'Organisation, comme indiqué dans les résolutions pertinentes, y compris la résolution 75/233 de l'Assemblée générale. Deux titulaires aident à promouvoir l'action en faveur du développement dans les situations humanitaires et d'après-conflit en donnant aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies des orientations stratégiques sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et en fournissant des conseils sur le renforcement de la programmation et des analyses contenues dans les plans-cadres de coopération et les programmes conjoints. Un(e) titulaire se concentre sur l'appui aux coordonnateurs résidents dans le cadre des missions, ainsi que sur le conseil et l'appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies en matière de transition des missions, l'idée étant de faciliter la participation stratégique et proactive des équipes de pays des Nations Unies dans la planification des transitions des missions en contribuant à l'élaboration de méthodes communes.
Coordination mondiale (Service des politiques de direction)	1	D-1	Chef du Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)	Le Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) s'acquitte des fonctions suivantes : a) identifier les candidats potentiels aux postes de coordonnateur résident ; b) gérer la filière de sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires ainsi que le Centre d'évaluation

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; c) gérer le processus de sélection des coordonnateurs résidents ; d) gérer le processus d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents ; e) offrir des possibilités de formation et de développement du leadership aux coordonnateurs résidents, aux membres de la liste de réserve des coordonnateurs résidents et des membres de la filière de sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires ; f) offrir des services d'orientation professionnelle aux coordonnateurs résidents. Le (la) Chef du Service fournit un soutien consultatif en matière de développement du leadership stratégique au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et aux organismes des Nations Unies sur les questions de leadership du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il (elle) dirige en outre le programme de travail du Service et ses activités budgétaires, y compris l'établissement de partenariats et la gestion des relations avec les bailleurs de fonds. Il (elle) fait rapport aux organes intergouvernementaux sur l'exécution du budget et du programme ou sur des questions de fond ou de programmation en ce qui concerne les programmes et activités menés par la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme (solutions en matière de leadership des coordonnateurs résidents)	Le (la) titulaire du poste gère l'équipe chargée des solutions en matière de leadership des coordonnateurs résidents et établit et entretient des partenariats stratégiques avec des réseaux internes et externes pour favoriser leur apprentissage et renforcer leurs capacités. Il (elle) met sur pied un réseau interinstitutions formé de spécialistes pour appuyer le renforcement du leadership au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; assure la supervision stratégique des solutions innovantes et des nouvelles initiatives de l'Organisation en matière de leadership et suit l'évolution des politiques adoptées à cet égard dans le contexte plus large du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; assure la cohérence entre les équipes du BCAD en ce qui concerne l'apprentissage et le développement des capacités de leadership des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la programmation et la planification par pays et de la pensée systémique innovante.
	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme (gestion des talents des coordonnateurs résidents)	Le (la) titulaire du poste élabore, conçoit, planifie et met en œuvre de nouvelles politiques, pratiques et procédures relatives à la filière de sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires et au Centre d'évaluation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il (elle) gère les listes de réserve des coordonnateurs résidents et s'intéresse aux tendances en matière de données et aux analyses y relatives pour assurer la gestion et la planification efficaces de la relève au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (système de gestion de la performance)	Le (la) titulaire coordonne le système de gestion de la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et poursuit le développement de la politique en fonction des besoins.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	3	P-3	Spécialistes hors classe de la gestion de programme (formation au leadership des coordonnateurs résidents)	Les titulaires des postes gèrent l'apprentissage et le développement du leadership des membres de la filière de sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires et des membres de la liste de réserve, ainsi que le processus de sélection des coordonnateurs résidents, conformément à l'instruction administrative ST/AI/2022/1 . Ils gèrent aussi le processus de sélection s'agissant des filières des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires et du Centre d'évaluation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
	1	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	Le (la) titulaire du poste appuie le processus d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents et les événements liés au leadership organisés au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
Coordination mondiale (Section de l'information et de la communication des résultats)	1	P-5	Chef de la Section de l'information et de la communication des résultats	La Section de l'information et de la communication des résultats supervise plusieurs domaines cruciaux. Elle intervient notamment dans les communications externes pour mettre en évidence les répercussions de l'action menée par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Elle s'occupe des communications stratégiques et des communications de crise dudit système, élabore des messages communs et gère les produits de communication conformément aux lignes directrices du Groupe. La Section encourage la mise en œuvre d'initiatives au niveau national, contribue à l'établissement par la présidence du Groupe des rapports annuels sur les résultats et guide l'établissement des rapports annuels sur les résultats des entités des Nations Unies dans les pays. Elle s'occupe aussi d'élargir la présence mondiale et nationale sur les médias sociaux, de gérer les sites Web aux niveaux mondial et national et d'administrer dans un souci de transparence et de responsabilité les informations destinées au public, notamment par l'intermédiaire d'UN-Info. Elle facilite en outre la création de communautés de pratique régionales et mondiales pour les responsables de la communication du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le (la) Chef dirige la Section et articule autour des communications stratégiques, des communications de crise et des rapports sur les résultats la planification des travaux du BCAD et l'organisation des activités qu'il mène en lien avec le budget. Il (elle) dirige et oriente les activités de la Section de façon à mieux faire connaître au public les objectifs que poursuit le système des Nations Unies pour le développement et les résultats qu'il obtient, y compris en ce qui concerne le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Pour ce faire, il (elle) s'adresse aux publics cibles par l'intermédiaire de divers canaux de communication et s'efforce d'accroître la mobilisation et la sensibilisation tout en dirigeant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication commune. Il (elle) travaille directement avec les coordonnateurs résidents : il (elle) leur prodigue notamment des conseils sur des questions de communication délicates et appuie leurs bureaux ainsi que les équipes de pays des Nations Unies. Le (la) Chef collabore aussi avec les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ainsi qu'avec d'autres bureaux et départements du Secrétariat de l'ONU.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
Coordination mondiale (Section de l'information et de la communication des résultats – communication des résultats)	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (communication des résultats)	Le (la) titulaire du poste oriente, gère et appuie la conceptualisation, le développement, la rédaction et la production d'outils et de documents qui permettent de rendre compte aux États Membres, au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et au grand public des résultats obtenus par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Il (elle) prodigue des conseils sur les dernières tendances, les meilleures pratiques et les critères de référence concernant la communication de résultats, conformément aux attentes, aux besoins et aux exigences des États Membres et du Groupe.
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information (rapports et données – plateforme de visualisation des données)	Le (la) titulaire du poste gère et appuie le développement de services en lien avec les pratiques documentaires du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, notamment en ce qui concerne l'analyse des processus opérationnels et des besoins, l'organisation et la maintenance des informations recueillies par l'Organisation, la préservation et la destruction de données et les politiques et procédures de gestion de l'information, en particulier en ce qui concerne les applications technologiques, l'objectif étant de contribuer à l'établissement de rapports sur les résultats et de veiller, au moyen de la composante de gestion de l'information de l'outil UN-Info, à ce que les activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'Organisation soient menées en toute responsabilité et transparence. Il s'agit d'une fonction essentielle pour assurer la collecte des indicateurs clés de performance globaux des équipes de pays des Nations Unies et des informations voulues pour garantir la transparence, notamment ceux qui sont alignés sur les indicateurs de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le (la) titulaire du poste assure l'analyse de ces résultats, qui sont utilisés pour rédiger des rapports phares, notamment le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet et le rapport de la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, tous deux présentés lors du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme (UN-Info)	Le (la) titulaire du poste appuie le déploiement complet et efficace d'UN-Info. Il (elle) travaille principalement à la numérisation et à la visualisation des plans de travail conjoints du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sont automatiquement intégrés sur plus de 130 sites Web d'équipes de pays des Nations Unies, sur le site Web mondial du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, accessible dans les six langues officielles de l'Organisation, et sur le nouveau portail de données du Groupe, en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. L'outil en ligne UN-Info a été mis au point pour assurer la planification, l'établissement de rapports et le suivi en ce qui concerne le Plan-cadre de coopération et les plans sur la stratégie relative aux activités d'appui. Il facilitera la coordination des plans et la visualisation des données, et permettra de ce fait d'améliorer la transparence

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
Coordination mondiale (Section de l'information et de la communication des résultats – communication)	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (stratégie numérique et stratégie de communication)	<p>et l'application du principe de responsabilité dans les programmes et les activités d'appui des équipes de pays des Nations Unies. Le (la) spécialiste de la gestion de programme gère également les paramètres de développement des systèmes et le travail des utilisateurs externes de l'outil UN-Info.</p> <p>Le (la) titulaire du poste élabore et met à jour la stratégie et l'approche du BCAD en matière de communication numérique et veille à sa mise en œuvre. Il (elle) définit également la place qu'occupe le travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et défend le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Il (elle) supervise aussi la création de contenus multimédias innovants et créatifs destinés aux plateformes numériques et la normalisation des interfaces de programmes d'application, l'objectif étant de faire progresser l'interopérabilité des données à des fins de communication entre les entités membres du Groupe et de favoriser l'utilisation de données ouvertes.</p>
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (gestion des contenus et élaboration de la marque et des produits)	<p>Le (la) titulaire du poste élabore l'image de marque du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du BCAD ainsi que la stratégie de communication des équipes de pays des Nations Unies et met au point des modèles de publications et de rapports sur les résultats. Il (elle) veille en outre à la qualité et à la clarté des contenus et à la cohérence de l'image de marque dans tous les produits de communication. Il (elle) conseille les équipes chargées de la communication sur les approches stratégiques qu'elles devraient adopter en ce qui concerne les activités conjointes de plaidoyer et de communication, conformément aux lignes directrices du Groupe en matière de communication. Il (elle) collabore avec les communautés de pratique régionales réunissant des responsables de la communication et appuie les initiatives de formation et de partage des connaissances.</p>
	4	P-4	Responsables de la communication	<p>Les titulaires des postes répondent aux demandes croissantes en matière de communication stratégique et de communication dynamique des résultats au niveau des pays et à l'échelle régionale et mondiale. Ils s'acquittent aussi des fonctions suivantes : répondre aux besoins en matière de communication stratégique des coordonnateurs résidents et de leurs bureaux ; renforcer la préparation et la capacité d'intervention en matière de communication de crise ; fournir des conseils et une expertise aux cadres supérieurs et aux responsables de la communication au moyen de stratégies adaptées aux contextes sensibles et aux situations d'urgence en matière de développement ; améliorer la communication en faveur des objectifs de développement durable ; élaborer des orientations et contrôler la qualité des contenus éditoriaux publiés sur les plateformes numériques des équipes de pays des Nations Unies, du BCAD et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; rédiger et éditer un vaste éventail de contenus multimédias ou passer des commandes à cet effet pour répondre aux besoins du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies en matière de communication et de plaidoyer ; nouer des partenariats stratégiques pour stimuler les efforts de communication et de plaidoyer et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	2	P-3	Responsables de la communication (sites Web)	<p>Les titulaires des postes élaborent des contenus éditoriaux stratégiques et les publient sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Ils veillent à mettre en évidence les résultats obtenus par les équipes de pays des Nations Unies s'agissant de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Un(e) titulaire supervise la production de contenus en anglais et dans toutes les autres langues officielles de l'Organisation avec l'aide d'un groupe de Volontaires des Nations Unies dont il (elle) assure la coordination en ligne. Il (elle) supervise en outre les contenus figurant sur le site du BCAD et en assure la qualité, et collabore avec le Bureau de l'informatique et des communications et un fournisseur externe en ce qui concerne les améliorations techniques du site Web en garantissant la cybersécurité et l'interopérabilité des données des différentes plateformes, dont UN-Info. Un(e) titulaire s'occupe principalement des sites Web des équipes de pays des Nations Unies et répond aux besoins croissants du BCAD en matière de production de contenus pour son site Web, les demandes des États Membres et des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable étant toujours plus nombreuses. Pour ce faire, il (elle) génère et diffuse des contenus multimédias et évalue l'impact de ces contenus sur les publics visés, et recueille et adapte des contenus créatifs qui correspondent aux principales priorités stratégiques et aux manifestations qui méritent d'être signalées.</p>
	1	P-3	Responsable de la communication (médias sociaux)	<p>Le (la) titulaire du poste conçoit, gère et produit les contenus destinés à être publiés au niveau mondial sur les comptes officiels de médias sociaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et présente les résultats obtenus par les équipes de pays des Nations Unies et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il (elle) supervise également les comptes de médias sociaux des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnateurs résidents, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur l'utilisation institutionnelle des médias sociaux, le BCAD étant responsable de l'ensemble des comptes de médias sociaux des équipes de pays des Nations Unies. Cela permet de garantir une approche coordonnée des priorités en matière de communication et de mieux faire connaître les priorités de l'Organisation. En collaboration avec le Service des politiques de direction, le (la) titulaire organise des formations sur mesure à l'intention des coordonnateurs résidents afin d'encourager l'utilisation du numérique. Il (elle) forme aussi le personnel chargé de la communication dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et dans les centres d'information des Nations Unies intégrés dans ces bureaux.</p>
	1	G(AC)	Assistant(e) d'information (médias et communications)	<p>Le (la) titulaire du poste fournit une assistance spécialisée en ce qui concerne la production, la livraison et la mise à jour de produits de communication et d'infographies. Il (elle) veille à ce que les fournisseurs qui bénéficient de l'appui du Bureau de l'informatique et des communications et de la Division des achats et contribuent au bon fonctionnement des plus de 130 sites Web d'équipes de pays des Nations Unies et des sites Web du BCAD et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable soient payés en temps voulu.</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
Coordination mondiale (Section des stratégies institutionnelles dans les pays)	1	P-5	Chef de la Section des stratégies institutionnelles dans les pays	La Section des stratégies institutionnelles dans les pays aide le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à mettre en œuvre la feuille de route pour l'efficacité, qui oriente la réponse apportée par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable aux demandes d'amélioration de l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet et dans le rapport du Secrétaire général. La feuille de route comprend les axes de travail suivants : a) la stratégie relative aux activités d'appui, un cadre de budgétisation axé sur les résultats qui, au niveau national, met l'accent sur les opérations institutionnelles communes des équipes de pays des Nations Unies et permet d'éliminer les doubles emplois, de tirer parti du pouvoir de négociation commun et de maximiser les économies d'échelle ; b) les services partagés au niveau mondial, qui permettent d'accélérer la mise en œuvre de services qui n'exigent pas une présence sur place et qui présentent un fort potentiel de gains d'efficacité lorsqu'ils sont offerts en commun à l'ensemble du système des Nations Unies ; c) les services de soutien communs, des mécanismes qui visent à modifier les modèles de fonctionnement au niveau national en créant des centres de services locaux uniques de façon à améliorer la flexibilité et l'efficacité des opérations ; d) le partage des locaux, qui vise à regrouper au minimum deux entités des Nations Unies présentes dans un pays de façon à garantir une présence unifiée des Nations Unies, à resserrer la collaboration et à réaliser des économies sur les coûts des locaux. Le (la) Chef de la Section dirige, supervise et assure la fourniture de services administratifs à l'appui du BCAD, des équipes régionales et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne la planification du travail, l'administration et les activités de budgétisation liées à ces domaines d'activité. Il (elle) fournit également au Bureau des orientations générales sur l'élaboration de stratégies institutionnelles dans les pays et sur la gestion de leur mise en œuvre, et appuie les équipes de pays des Nations Unies dans la mise en place de locaux partagés et la mise en œuvre de stratégies relatives aux activités d'appui, l'objectif étant d'assurer la coordination et de veiller à ce que les activités menées sur le terrain soient en pleine conformité avec les lignes directrices du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
	2	P-4	Spécialistes de la gestion de programme	Un(e) titulaire s'occupe principalement des services partagés au niveau mondial. Il (elle) aide les bureaux mondiaux et les équipes régionales des entités des Nations Unies à recenser les services à mettre en commun et à en assurer le bon fonctionnement au niveau institutionnel, et seconde les équipes spéciales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour ce qui est d'analyser les dossiers de décision, de promouvoir les procédures et méthodologies standard et d'élaborer des accords de niveaux de services et des plans visant à garantir la satisfaction des entités clients et l'adoption des services à l'échelle mondiale. Un(e) titulaire est responsable de la politique relative au partage des locaux. Il (elle) gère la politique interinstitutions en matière de partage de locaux, assure la mise en œuvre et le respect des lignes directrices du Groupe

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				des Nations Unies pour le développement durable et dirige avec le Groupe la participation à la prise de décisions stratégiques concernant les locaux communs et les questions connexes.
	2	P-3	Responsables de la gestion de programme (stratégie relative aux activités d'appui)	Un(e) titulaire s'occupe principalement de la stratégie relative aux activités d'appui. Il (elle) fournit des conseils et des informations sur la politique adoptée à cet égard, veille à la mise en œuvre et au respect de la politique en effectuant un suivi des activités et en rédigeant des rapports sur les progrès réalisés en matière de services communs, et facilite l'exécution des plans stratégiques relatifs aux activités d'appui qui concernent les équipes régionales et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Un(e) titulaire se concentre sur les innovations institutionnelles. Il (elle) offre des services techniques de secrétariat au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et au groupe des résultats stratégiques des innovations institutionnelles, améliore la coordination et favorise le partage des connaissances en matière d'innovations institutionnelles entre les équipes spéciales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et appuie la création de systèmes de données innovants et d'une architecture de l'information au service de la stratégie relative aux activités d'appui, des services de soutien communs et des services partagés à l'échelle mondiale.
Coordination régionale			<p>Imputation sur le budget ordinaire de 41 postes dans cinq équipes régionales du BCAD :</p> <p>Équipe régionale en Afrique : 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 4 AL</p> <p>Équipe régionale dans les États arabes : 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 AL</p> <p>Équipe régionale en Europe et en Asie centrale : 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 AL</p> <p>Équipe régionale en Asie et dans le Pacifique : 1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 AL</p> <p>Équipe régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes : 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 AL</p>	L'appui apporté au niveau régional au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents vise essentiellement à assurer la gestion quotidienne dudit système et à appuyer l'exécution cohérente et efficace des activités opérationnelles de développement par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel et en mobilisant l'expertise nécessaire. Les équipes régionales apportent une aide adaptée et spécifique aux différentes régions du monde. Basées à proximité des points d'intervention, elles sont respectivement responsables d'un certain nombre de contextes nationaux. L'imputation sur le budget ordinaire de 41 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait d'offrir un appui constant aux fins de l'exécution des mandats au titre de la composante Coordination régionale. Les fonctions des 41 postes sont présentées ci-après.
	5	D-2	Directeurs régionaux	Les directeurs régionaux dirigent et gèrent les équipes régionales du BCAD et s'occupent notamment de la gestion du programme de travail et des ressources. Ils apportent un soutien stratégique à la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, aident leurs bureaux à remplir leurs fonctions et gèrent les opérations quotidiennes du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en assurent la supervision dans les régions placées sous leur autorité. Ils contribuent en outre à resserrer la collaboration et les partenariats avec les commissions économiques régionales et les membres des plateformes de collaboration régionales, l'objectif étant de garantir que les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				<p>durable et les programmes communs bénéficient de l'appui des organes intergouvernementaux concernés et des réseaux de la région et qu'ils sont en lien avec les travaux qu'ils mènent. Les directeurs régionaux dirigent les procédures d'assurance qualité concernant les plans-cadres de coopération et veillent à ce que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies soient bien informés des échanges qui ont lieu à l'échelle de l'Organisation et qu'ils soient en mesure d'adapter au niveau des pays les initiatives mondiales et régionales pertinentes de l'ONU dans le cadre des priorités convenues dans les plans-cadres de coopération et conformément à celles-ci.</p>
	1	D-1	Administrateur(trice) général(e), Directeur(trice) régional(e) adjoint(e)	<p>Le (la) titulaire du poste élabore et exécute le programme de travail de fond des équipes sous-régionales et appuie le bureau régional du BCAD placé sous sa supervision. Il (elle) supervise la gestion des activités menées par le bureau, veille à ce que les activités prévues soient exécutées dans les délais et coordonne les travaux menés dans les différents domaines, tant au sein des équipes sous-régionales que régionales, dans le cadre de l'appui qu'il (elle) apporte aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région Afrique. En outre, le (la) titulaire du poste dirige, supervise et exécute le programme de travail et apporte un soutien stratégique efficace au (à la) Directeur(trice) régional(e) dans la gestion quotidienne des opérations menées en Afrique par le BCAD, en participant aux tâches programmatiques et administratives nécessaires au fonctionnement du Bureau, y compris l'établissement des budgets et des plans de travail, le suivi de la performance, l'établissement de rapports sur l'exécution des budgets et des programmes, la préparation de contributions à la programmation et à la budgétisation axée sur les résultats et la notation du personnel.</p>
	8	P-5	Spécialistes hors classe de la gestion de programme (coordination régionale)	<p>Les titulaires des postes s'acquittent des fonctions suivantes : coordonner les efforts régionaux en matière de politique et de cohérence à l'échelle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; diriger l'organisation des réunions régionales ; superviser le soutien apporté aux coordonnateurs résidents et à leurs bureaux et aux équipes de pays des Nations Unies en matière de programmation et de stratégies institutionnelles dans les pays ; élargir les partenariats ; gérer les activités d'information ; aider les équipes de pays des Nations Unies à mettre au point des stratégies de financement qui permettront d'accélérer la réalisation du Programme 2030 ; appuyer la plateforme de collaboration régionale par l'intermédiaire du secrétariat conjoint ; aider les directeurs régionaux du BCAD à assurer la gestion quotidienne des évaluations et notations des coordonnateurs résidents de classes D-1 et D-2 dans leurs régions respectives.</p>
	6	P-4	Spécialistes du développement durable (programmes et partenariats relatifs aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable)	<p>Les titulaires des postes aident les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à fournir en temps voulu un appui intégré de qualité aux États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 par l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils facilitent les processus d'établissement des plans-cadres de coopération et d'autres programmes connexes élaborés au niveau des pays et contribuent aux analyses menées dans l'ensemble du</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				<p>système des Nations Unies en assurant la liaison avec les coalitions thématiques et d'autres groupes et mécanismes interinstitutionnels au niveau régional et au Siège. Ils encouragent en outre les échanges entre pairs et le partage des connaissances sur la programmation au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et conseillent la plateforme de collaboration régionale et son secrétariat conjoint sur le soutien apporté aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies.</p>
	7	P-4	Spécialistes du développement durable	<p>Les titulaires des postes sont chargés d'assurer les fonctions de liaison au Siège pour les équipes régionales du BCAD, de participer à des discussions sur la politique mondiale et d'entretenir des liens avec les missions permanentes à New York. Ils fournissent des analyses techniques et des recommandations aux directeurs régionaux et à la direction du BCAD, participent aux réunions tenues au Siège, produisent des documents d'information en prévision des réunions et rédigent des documents sur les questions de politique régionale. Ils s'acquittent également des fonctions suivantes : mener des recherches, faciliter les échanges de connaissances entre les équipes de pays des Nations Unies, fournir un appui stratégique en faveur des partenariats et de la sensibilisation, appuyer les analyses et processus communs des Nations Unies, participer à des groupes de travail thématiques, assurer le suivi des mécanismes de financement, élaborer des recommandations et assurer le service fonctionnel de réunions et de conférences.</p>
	6	P-3	Fonctionnaires d'administration	<p>Les titulaires des postes fournissent des services d'appui opérationnel et administratif aux équipes régionales du BCAD et des services de soutien aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget et dans d'autres fonctions administratives générales. Ils travaillent en étroite collaboration avec les prestataires de services mondiaux, régionaux et locaux et coordonnent la fourniture de services d'appui opérationnel de qualité aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents situés dans leur région ainsi qu'aux équipes régionales du BCAD, tout en veillant à l'efficacité et à la continuité du travail effectué par les bureaux.</p>
	7	AL	Assistants d'équipe	<p>Les titulaires des postes participent à la planification et à la mise en œuvre d'activités pour le compte des directeurs régionaux du BCAD. Ils contribuent au fonctionnement général des équipes régionales, notamment en ce qui concerne le suivi des ressources financières, l'exécution des plans de travail et les activités d'appui opérationnel comme la gestion des achats, des voyages et des congés. Le (la) directeur(trice) régional(e) de la région Afrique, qui supervise le plus grand nombre de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, peut compter sur un total de trois assistants d'équipe, alors que les autres équipes régionales en comptent chacune un(e).</p>
	1	AL	Chauffeur(euse)	<p>Le (la) titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes : conduire des véhicules en toute sécurité pour assurer le transport du personnel autorisé ; effectuer des livraisons de colis, de documents, etc., entre le bureau et d'autres bureaux ; réaliser des achats mineurs et récupérer des achats</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
Programme de travail (Coordination nationale)			Imputation sur le budget ordinaire de 665 postes dans 132 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents	urgents auprès de fournisseurs locaux, sur demande ; traiter avec tact les fonctionnaires et les visiteurs et faire preuve d'efficacité ; s'occuper au quotidien de l'entretien des véhicules qui lui sont confiés ; accomplir d'autres tâches confiées aux chauffeurs de réserve. L'imputation sur le budget ordinaire de 665 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait aux coordonnateurs résidents et aux membres de leurs équipes de continuer les travaux qu'ils mènent pour piloter l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 dans les pays, conformément aux priorités et aux plans nationaux et comme convenus dans les plans-cadres de coopération ou dans les cadres de planification équivalents. Les fonctions des 665 postes sont présentées ci-après.
	3	SSG	Coordonnateurs résidents	Les coordonnateurs résidents assurent la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement durable en formant une plateforme capable d'apporter une aide à l'exécution du Programme 2030 de manière cohérente, efficace et responsable et en promouvant le renforcement des capacités nationales. Ils dirigent les équipes de pays des Nations Unies et tirent parti de l'expertise dont disposent les Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial pour fournir un soutien intégré à la mise en œuvre des priorités et des plans de développement nationaux, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable convenus avec les gouvernements. Ils sont les principaux facilitateurs du soutien apporté par l'ensemble du système aux priorités et besoins nationaux spécifiques et veillent à mobiliser des fonds et des partenariats en faveur des objectifs de développement durable. Ils appuient également la mise en œuvre, au nom des équipes de pays des Nations Unies, d'un plaidoyer efficace auprès des plus hauts niveaux de gouvernement, notamment sur les objectifs de développement durable, la Charte des Nations Unies, les valeurs, les normes, les principes et les activités. Ils s'efforcent d'améliorer l'efficacité des travaux de l'Organisation en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui, et agissent en tant que responsables désignés des Nations Unies en assurant une coordination efficace de la sécurité au niveau national, en veillant à la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge, et en dirigeant les équipes interinstitutions de coordination du dispositif de sécurité. Enfin, quand une aide humanitaire internationale est requise et qu'il n'existe pas de poste distinct de coordonnateur(trice) humanitaire, les coordonnateurs résidents sont chargés de diriger et de coordonner les interventions des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs humanitaires concernés. Ils créent des synergies entre les activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, en particulier dans les contextes où ils agissent en tant que coordonnateurs humanitaires et représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, afin de renforcer la résilience et d'engager les pays sur la voie du développement durable. Il est tenu compte de la complexité de la situation sociale, budgétaire et économique des pays concernés et des
	40	D-2		
75	D-1			

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				conditions humanitaires et de l'instabilité politique qui y règnent pour déterminer la classification des coordonnateurs résidents.
	82 24	P-5 P-4	Coordonnateurs hors classe des questions de développement (chefs des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de la planification stratégique)	Les chefs des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de la planification stratégique fournissent des conseils stratégiques aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, l'objectif étant de veiller à ce que l'Organisation apporte aux pays hôtes un soutien efficace, de qualité et opportun pour ce qui est de mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'une nouvelle génération d'analyses communes de pays et de plans-cadres de coopération. Ils encouragent les entités et les partenaires à mettre en commun leurs connaissances et à dépasser les approches sectorielles, et veillent à positionner l'Organisation en tant que fournisseur clé de services intégrés à l'appui des objectifs de développement durable, notamment en créant des plateformes permettant le partage du savoir-faire et des meilleures pratiques. Ils établissent des partenariats et en tirent parti pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, et font participer les donateurs, les entreprises locales, les entités du secteur privé et d'autres entités, le cas échéant, l'objectif étant de renforcer l'appui financier et technique. Ils supervisent en outre la mise en œuvre d'une solide stratégie relative aux activités d'appui et promeuvent une prestation de services opérationnels axée sur l'amélioration continue et le souci du client pour garantir l'efficacité des équipes de pays des Nations Unies. Ils s'occupent aussi de coordonner les activités du bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) placé sous leur responsabilité dans le respect des politiques et procédures de l'Organisation. Ils encouragent enfin la gestion du savoir et le développement des capacités, notamment en recensant les possibilités de formation et les collaborations avec les parties prenantes, comme les universités, les fondations et les autres institutions du savoir, et en facilitant leur exploitation, l'objectif étant de permettre les changements de politique et le renforcement des capacités à grande échelle.
	26	AN	Coordonnateurs des questions de développement (chefs des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de la planification stratégique)	
	2	P-4	Coordonnateurs des questions de développement (spécialistes de la coordination régionale)	Les titulaires des postes travaillent dans les bureaux multipays basés à la Barbade et aux Fidji. Ils aident les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux du BCAD à renforcer les synergies avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et facilitent l'accès des pays desservis par les bureaux multipays aux ressources dont disposent les Nations Unies dans la région. Ils coordonnent et entretiennent des échanges efficaces avec les homologues régionaux désignés et favorisent la coopération transfrontière conjointe du système des Nations Unies pour ce qui est de répondre aux problèmes auxquels font face les petits États insulaires en développement. Ils facilitent en outre l'appui qu'apporte le système des Nations Unies aux processus d'intégration régionale et aident le (la) coordonnateur(trice) résident(e) à renforcer la position des Nations Unies dans les processus de développement régional pertinents, ce qui permet de recenser de nouveaux domaines de collaboration et d'assurer une large participation des parties prenantes.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	17	AN	Coordonnateurs des questions de développement (coordonnateurs)	Les titulaires des postes sont affectés dans les pays desservis par des bureaux multipays où ne réside pas le (la) coordonnateur(trice) résident(e) pour permettre aux gouvernements de ces pays d'accéder rapidement et facilement aux services d'appui offerts par le système de développement des Nations Unies. Sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) en poste dans le bureau multipays, ils servent de premier point de contact en permettant aux Nations Unies d'offrir une réponse adaptée aux priorités et besoins particuliers d'un pays desservi par le bureau multipays. Ils favorisent la coopération conjointe au niveau national pour surmonter les problèmes auxquels font face les petits États insulaires en développement, donnent des conseils stratégiques au (à la) coordonnateur(trice) résident(e) et aux autorités nationales pour traiter des questions complexes à l'appui de la mise en œuvre des cadres internationaux pour les petits États insulaires en développement et des objectifs de développement durable, et offrent au (à la) coordonnateur(trice) résident(e) une assistance en matière de planification stratégique et de développement de la coordination pour favoriser l'établissement de partenariats et améliorer les programmes menés au niveau des pays par les Nations Unies.
	264	AL	Assistants administratifs	Les titulaires des postes assurent le fonctionnement efficace des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en gérant les calendriers de ces derniers, en assurant la couverture protocolaire des réunions, des événements et des correspondances et en coordonnant l'élaboration de documents d'information de haute qualité à l'intention des coordonnateurs résidents. Ils fournissent un appui efficace en matière de communication au bureau auquel ils sont rattachés. Ils participent également à la gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'administration des contrats, et effectuent, selon les besoins, des tâches liées à l'administration générale (voyages opérationnels, contrôle des comptes et des paiements aux fournisseurs et vacataires, aménagement de l'espace physique, organisation et coordination des séminaires et des conférences et gestion des traductions des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, etc.).
	132	AL	Chauffeurs	Les titulaires des postes s'acquittent des fonctions suivantes : conduire des véhicules en toute sécurité pour assurer le transport du personnel autorisé ; effectuer des livraisons de colis, de documents, etc., entre le bureau et d'autres bureaux ; réaliser des achats mineurs et récupérer des achats urgents auprès de fournisseurs locaux, sur demande ; traiter avec tact les fonctionnaires et les visiteurs et faire preuve d'efficacité ; s'occuper au quotidien de l'entretien des véhicules qui leur sont confiés ; accomplir d'autres tâches confiées aux chauffeurs de réserve.
Appui au programme			Imputation sur le budget ordinaire de 25 postes au Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), qui relève du BCAD :	Au BCAD, les services d'appui au programme sont assurés par le Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), l'objectif général étant de permettre le bon fonctionnement du système et d'assurer la conformité avec les règles et règlements du Secrétariat en matière de finances et de personnel. À cette fin, le Service agit en tant que service administratif du Bureau et lui fournit, ainsi qu'au système des

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
			1 D-1, 3 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 6 G(1°C) et 1 G(AC)	coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des services et un appui administratif courants, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. L'imputation sur le budget ordinaire de 25 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait au Service de la gestion opérationnelle de continuer à appuyer les 162 pays et territoires qui font partie du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les fonctions des 25 postes sont présentées ci-après.
	1	D-1	Chef du Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)	Le Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents) supervise l'exécution des fonctions suivantes : a) fourniture de services et d'un appui administratif au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la gestion de l'information, les finances, les voyages et les achats, et gestion de la plateforme des systèmes ; b) coordination et supervision de la planification des travaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, établissement du budget et communication régulière d'informations ; c) élaboration et supervision du plan de travail et du budget du BCAD et établissement de rapports à ce sujet ; d) mise en œuvre et supervision de l'accord de prestation conclu avec les fournisseurs de services et résolution des problèmes rencontrés dans ce cadre ; e) gestion financière et communication de l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système. Le (la) Chef du Service supervise la gestion stratégique du BCAD, notamment en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre des plans stratégiques, les ressources humaines, les ressources financières et la gestion des opérations. Il (elle) veille à la mise en place de la planification, de l'établissement de rapports et de l'engagement avec les organes de contrôle et les organes délibérants pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et assure un environnement opérationnel favorable pour tous les groupes dudit système. En plus de diriger, de superviser et de mener à bien les travaux du Service, le (la) Chef coordonne le soutien apporté à la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui afin d'optimiser les activités opérationnelles au niveau national en éliminant les doubles emplois et en tirant parti des économies d'échelle et des avantages comparatifs. Il (elle) représente également le Bureau sur les questions opérationnelles lors de réunions internationales ou régionales ou de réunions organisées sur le terrain.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (planification stratégique)	Le (la) titulaire du poste gère le processus de planification intégrée du travail pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et soutient la planification stratégique, la gestion du budget et les rapports du Bureau, en particulier le plan de travail et le budget du Service. Il (elle) apporte un soutien stratégique à l'élaboration des priorités de l'Organisation et du cadre de résultats pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à des fins de responsabilisation, ainsi qu'à l'engagement avec les organes de contrôle et les organes délibérants, et veille à la mise en œuvre du plan d'action contre le racisme et des cadres de résilience institutionnelle.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme (questions juridiques)	Le (la) titulaire du poste facilite la mise en place d'un cadre d'habilitation approprié pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et s'occupe des questions relatives à la délégation de pouvoirs. Il (elle) agit comme responsable des affaires juridiques du BCAD. En étroite coordination avec le Bureau des affaires juridiques, il (elle) examine les questions liées aux accords avec les pays hôtes et aux privilèges et immunités et prodigue des conseils à ce sujet. Il (elle) coordonne également l'obtention des autorisations juridiques nécessaires pour les accords de financement, les mémorandums d'accord, les arrangements entre entités des Nations Unies, les contrats de location et les contrats commerciaux.
	1	G(AC)	Assistant(e) (programmes)	Le (la) titulaire du poste fournit un soutien administratif au (à la) Chef du Service et rédige des communications relatives à tous les aspects des opérations des programmes et des projets (plans de travail, budgets, révisions et autres questions connexes). Il (elle) assiste le (la) Chef du Service dans ses relations avec les autres hauts responsables du Bureau ou d'autres entités et les procédures de recrutement du Service, et l'aide à assurer la gestion du savoir et le suivi des plans de travail et des plans de congés.
Appui au programme (Section des ressources humaines)	1	P-5	Spécialiste hors classe des ressources humaines	Le (la) titulaire du poste dirige la stratégie relative aux ressources humaines et la gestion des talents et de la main-d'œuvre, fournit des conseils stratégiques à la direction du BCAD sur les questions liées aux ressources humaines du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, supervise la gestion des contrats pour les coordonnateurs résidents, leurs bureaux et les équipes régionales du BCAD et dirige des projets et des initiatives en matière de ressources humaines au niveau de l'Organisation et au niveau transversal, notamment en matière d'apprentissage et de développement.
	4	P-4	Spécialistes des ressources humaines	Les titulaires des postes s'acquittent de fonctions de gestion et de conseil auprès du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Un(e) titulaire dirige le volet administratif. Il (elle) offre des services consultatifs complexes, notamment sur les cas exceptionnels, le cycle de vie du personnel, les droits à prestations et les avantages, participe à la gestion des contrats et des emplois dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment pour les coordonnateurs résidents et toutes les capacités interinstitutions, et contribue à la gestion de la performance et des questions de déontologie et de discipline. Un(e) titulaire gère le cycle de recrutement pour les postes et emplois au BCAD et dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il (elle) participe au recrutement des non-fonctionnaires, comme les consultants et les vacataires, les Volontaires des Nations Unies et les administrateurs auxiliaires, et s'occupe d'analyser les données relatives aux ressources humaines et d'établir des rapports à ce sujet. Les titulaires détachés fournissent un soutien supplémentaire en matière de gestion et de conseil dans les domaines de l'administration et du recrutement, en mettant l'accent sur les services offerts dans le pays.
	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Le (la) titulaire du poste aide à gérer les capacités interinstitutions (y compris les détachements, les prêts remboursables et non remboursables, et les factures

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				correspondantes) ainsi que les entrées en fonctions et les cessations de service des coordonnateurs résidents, et assure la coordination avec les prestataires de services, le cas échéant. Il (elle) agit comme personne référente en matière d'éthique pour le BCAD et fournit un appui stratégique sur les questions de déontologie et de discipline au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
	2	G(1°C)	Assistants principaux chargés des ressources humaines	Les titulaires des postes gèrent tous les mouvements de personnel, y compris les avantages et prestations du personnel du BCAD, le recrutement de personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire et la coordination avec les prestataires de services, le cas échéant. Un(e) titulaire soutient les procédures administratives relatives à la gestion de la performance et participe à la gestion du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, tandis que l'autre fournit un appui administratif en matière de voyages, de visas, de laissez-passer des Nations Unies et de questions connexes, et apporte son aide aux projets relatifs aux ressources humaines, comme les prix accordés aux fonctionnaires justifiant d'une longue période de service.
Appui au programme (Section des finances et du budget)	1	P-5	Chef de la Section des finances du programme global	Le (la) Chef de la Section pilote l'élaboration de politiques et de stratégies financières et de gestion axée sur les résultats et en supervise la mise en œuvre, l'Assemblée générale ayant demandé qu'il soit rendu compte des résultats obtenus à l'échelle du système, que ce soit au Siège ou au niveau des régions et des pays. Il (elle) établit un dispositif permettant d'intégrer, pour l'ensemble du système, les données relatives aux résultats obtenus dans les pays ou à l'échelle régionale aux fins des travaux d'analyse, de la communication de l'information et de la budgétisation axée sur les résultats. Il (elle) assure enfin la communication régulière d'informations concernant les questions de fond et les résultats financiers.
	2	P-4	Spécialistes des finances et du budget	Les titulaires des postes offrent au (à la) Chef de la Section des finances du programme un appui technique aux fins de la gestion de l'ensemble des ressources financières, notamment en ce qui concerne la planification, le suivi et l'établissement de rapports. Un(e) titulaire aide à établir le budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à en assurer la gestion. Il (elle) veille à l'efficacité et à la précision de la planification, de la gestion et du contrôle des ressources financières ainsi que de la communication de l'information y relative. L'autre titulaire supervise les fonctions de comptabilité générale, notamment en ce qui concerne la clôture de l'exercice, la régularisation des engagements non réglés et des avances en cours, le recouvrement des trop-perçus et le traitement des paiements pour le système.
	1	P-4	Spécialiste des finances et du budget (contrôle)	Le (la) titulaire du poste assure les fonctions de conformité et de contrôle prescrites, notamment en ce qui concerne les procédures de contrôle interne, la gestion globale des risques et les obligations en matière de contrôle interne et externe imposées par le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection et d'autres instances.
	1	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Le (la) titulaire du poste contribue à l'élaboration des processus opérationnels financiers du Siège, apporte un soutien stratégique aux bureaux des coordonnatrices et

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
				coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies sur les questions financières et clarifie le contenu des directives générales internes en matière de finances. Il (elle) fournit également des conseils aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'établissement des budgets, l'analyse et la communication d'informations sur les procédures d'approbation.
	2	G(1°C)	Assistants principaux (budget et finances)	Les titulaires des postes apportent un soutien technique dans le domaine de la planification budgétaire, de la gestion du système de recouvrement des coûts et du suivi des contributions. Un(e) titulaire aide également les cadres à déterminer et justifier les ressources nécessaires aux fins des propositions budgétaires et à assurer la gestion des effectifs. Un(e) titulaire est responsable de la comptabilité générale. Il (elle) s'occupe notamment de régulariser les engagements non réglés et les avances en cours, d'engager les dépenses concernant divers paiements pour le compte des équipes de New York du BCAD, d'aider à la consolidation des données en vue du processus de clôture de fin d'année et d'effectuer d'autres tâches connexes.
Appui au programme (Section des opérations)	1	P-5	Chef de la Section des opérations mondiales du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Le (la) titulaire du poste fournit un soutien stratégique consultatif à la direction du BCAD en ce qui concerne la mise en œuvre des opérations dudit système et fournit des orientations politiques au (à la) Chef du Service en ce qui concerne l'élaboration et la gestion des stratégies globales et des politiques et procédures interdivisionnelles et interdépartementales. Il (elle) gère l'appui apporté aux services opérationnels dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et au BCAD.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de l'information	Le (la) titulaire du poste contribue au développement stratégique et à la gestion des logiciels et plateformes du BCAD. Il (elle) assure la gestion efficace des plateformes, des bases de données et des réseaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; élabore les politiques, les lignes directrices et les procédures de la Section en tenant compte des évolutions technologiques ; effectue des recherches sur les nouveaux systèmes, les enregistrements et les archives en utilisant des données provenant de sources internes et externes.
	1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Le (la) titulaire du poste apporte un soutien opérationnel au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, tant sur le terrain qu'au sein du BCAD. Il (elle) contribue à l'élaboration de politiques opérationnelles pour ledit système et propose des solutions aux difficultés opérationnelles rencontrées aux niveaux national, régional et local.
	1	P-3	Spécialiste des achats	Le (la) titulaire du poste s'occupe de planifier, de mettre en place et de gérer tous les aspects relatifs aux achats et aux marchés de projets complexes portant sur l'acquisition de biens et services dans le monde entier. Il (elle) conseille les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le BCAD et les équipes régionales sur l'adoption adéquate des directives en matière de passation de marchés, conformément aux politiques, règles et réglementations en vigueur au Secrétariat de l'ONU.
	1	G(1°C)	Assistant(e) informaticien(ne) principal(e)	Le (la) titulaire du poste veille au respect des normes, lignes directrices et procédures institutionnelles de gestion des systèmes d'information et des technologies dans

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Fonctions</i>
	1	G(1°C)	Assistant(e) principal(e) (achats)	<p>l'environnement technologique du BCAD. Il (elle) soutient les fonctions d'assistance pour les questions liées aux communications quotidiennes et à l'informatique pour le BCAD. En outre, en étroite collaboration avec le (la) spécialiste de la gestion de l'information, il (elle) conseille les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les questions relatives à l'appui au système d'information.</p> <p>Le (la) titulaire du poste assure la coordination de la logistique et des événements au sein du BCAD et appuie le (la) spécialiste des achats dans la mise en œuvre des politiques, stratégies et actions relatives aux achats.</p>